



LE DEVOIR



LE MONDE

L'agitation antigouvernementale fait d'autres victimes en Algérie

Page B 10

CULTURE

Contenu culturel sur Internet: Cops fixe ses priorités

Page B 12

VOL. XCII N° 136

LE MERCREDI 20 JUIN 2001

87c + TAXES = 1\$

Le PLQ perdrait trois comtés à Montréal

L'opposition crie au «vandalisme» de la carte électorale

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La commission chargée de dresser les nouvelles frontières des circonscriptions électorales a refait ses devoirs. Afin de ne pas retirer de circonscriptions à la Gaspésie et de maintenir à 125 le nombre total de comtés, il est proposé d'en faire disparaître trois sur l'île de Montréal. Le hic? Les trois comtés visés sont libéraux, ce qui pousse l'opposition à condamner ce «vandalisme d'organisation de la carte électorale».

Fort d'un projet de loi lui permettant de prolonger le temps alloué à la préparation de la nouvelle carte, la Commission de la représentation électorale (CRE) a soumis à l'Assemblée nationale une nouvelle proposition hier. Il n'est plus question d'effacer de la péninsule gaspésienne une des quatre circonscriptions actuelles. Mais cela se fait au détriment de Montréal, qui verrait ses comtés passer de 30 à 27 si, d'ici décembre 2001, le gouvernement retenait les propositions de la commission.

VOIR PAGE A 8: COMTÉS

Le dépistage massif du cancer de la prostate est-il nécessaire?

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Faut-il procéder à un dépistage massif du cancer de la prostate chez la gent masculine? Cette question a fait l'objet d'un débat animé au congrès international d'andrologie qui se terminait hier à Montréal.

Cancer masculin le plus fréquent, mais aussi deuxième cause de décès par cancer chez les hommes, le cancer de la prostate peut néanmoins être guéri s'il est confiné à la glande au moment où on découvre sa présence chez un individu. (La prostate est en effet une glande qui sécrète des substances entrant dans la composition du liquide séminal, principal constituant du sperme.)

Par contre, si le cancer est passablement répandu

VOIR PAGE A 8: CANCER

INDEX

Annonces.....	B 9	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 4	Le monde.....	B 10
Avis publics.....	B 5	Les sports.....	B 9
Carrières.....	B 6	Mots croisés.....	B 5
Culture.....	B 12	Nature.....	B 8
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 11
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 10

Bon vent!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA VOILE est commencée! Hier des mordus de planche à voile et de catamaran ont fait filer leurs embarcations sur les eaux du lac Saint-Louis, à 15 minutes seulement du centre-ville de Montréal. Les vents forts ont cependant restreint l'accès aux seules personnes expérimentées, tels Dominique Delisle et Vence Pichette, qui ont pu s'en donner à cœur joie.

Jacques Larue-Langlois, 1934-2001

Le journaliste engagé

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Un arrêt cardiaque avait emporté sa voix d'or il y a six ans. Un anévrisme l'a réduit au silence définitif lundi. Jacques Larue-Langlois appartient désormais à l'histoire. Journaliste et, de son propre aveu, «indécrottable» indépendantiste, il a porté sur ses frêles épaules un pan entier du mouvement révolutionnaire québécois des années 60 avant de jeter les bases de l'une des meilleures écoles de journalisme de la province.

Même les bons vivants finissent par rejoindre les morts. Jacques Larue-Langlois vient d'en établir une autre triste preuve. Hédoniste et humaniste, il aura mordu à pleines dents dans la vie, de ses débuts sur les ondes de Radio-Canada, dans les années 60, jusqu'à ses dernières sessions comme professeur titulaire à l'UQAM, dans les années 90. Ses proches n'oublieront jamais le souvenir de ces yeux vifs qui vous pénétraient et de cette voix nerveuse qui vous séduisait.

Jacques Larue-Langlois appartenait à une espèce en voie de disparition, celle des journalistes-militants. À l'âge de 32 ans, il fonde le Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon alors qu'il occupe un poste de réalisateur à la radio de Radio-Canada. L'ex-felquiste et éditeur Jacques Lanctôt se souvient de réunions animées auxquelles assistaient parfois Gerald Godin ou Pauline Julien à l'appartement du jeune Larue-Langlois. «C'était un pionnier, un initiateur de solidarités sans égal. Il n'avait jamais peur de se mouiller», dit Jacques Lanctôt.

Jacques Larue-Langlois défend son engagement pour la cause de l'indépendance du Québec sur toutes les tribunes, ce qui lui vaudra d'être identifié comme l'une des figures de proue du Front de libération du Québec (FLQ). Son implication s'arrête où la violence commence. «C'était une barrière qu'il était incapable de franchir. Pour lui, aucune idée ne justifiait la violence», dit le poète et ami Michel Garneau, complice de la première heure à Radio-Canada et membre du comité Vallières-Gagnon.

Le 16 octobre 1970, Jacques Larue-Langlois est mis sous les verrous jusqu'au 31 décembre en vertu



ARCHIVES LE DEVOIR

Jacques Larue-Langlois à l'époque de la Crise d'octobre.

de la Loi sur les mesures de guerre. Il tirera de l'expérience un recueil de poésie, *Plein cap sur la liberté*, et une petite place dans l'histoire à la hauteur de sa

VOIR PAGE A 8: JOURNALISTE

Transport de grain dans un camion non décontaminé

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) du Québec a constaté l'an dernier qu'au moins un camion qui avait transporté des sols contaminés vers l'incinérateur de Récupère-Sol, au Saguenay, avait par la suite servi à transporter du grain destiné à du bétail sans avoir été décontaminé au préalable.

Le rapport d'inspection qui le confirme a été obtenu par le Regroupement régional de citoyens pour la sauvegarde de l'environnement, un groupe voué à la surveillance du seul éliminateur autorisé de sols contaminés au Québec, Récupère-Sol, à Saint-Ambroise. Selon des chiffres obtenus de cette société par *Le Devoir*, près de 90 % de ses arrivages proviennent des États-Unis.

Selon le rapport n° 290544 établi le 3 novembre 2000, le MAPA avait été saisi d'une plainte en rapport avec un possible «transport de grains dans des camions contaminés par les matières dangereuses et/ou toxiques».

«L'enquête démontre, confirment les deux inspecteurs (Nathalie L. et une autre personne dont le nom est illisible), que l'on a transporté des aliments (grains-céréales) dans un même camion ayant servi au transport de déchets dangereux, et/ou contaminés, et/ou toxiques». Le rapport est muet sur la durée de cette pratique ou sur d'autres cas de récidive, ainsi que sur l'identité du transporteur en cause.

Les deux inspecteurs ajoutent qu'un «avis de non-conformité a été rédigé», vraisemblablement adressé à «l'établissement impliqué», décrit dans le rapport comme Récupère-Sol. Mais la chose n'est pas évidente car cette compagnie a confié à d'autres sociétés le transport de ses arrivages de matières contaminées.

VOIR PAGE A 8: TRANSPORT

Le festival autochtone 2001

Présence autochtone 2001 du 11 au 21 juin à Montréal

www.NativeLynx.qc.ca

BUFFY SAINTE-MARIE

En spectacle au Spectrum avec Robert Dethier en première partie

Le 21 juin à 20 h

info Festival : (514) 575-1701

La Grande Paix de Montréal 1701-2001

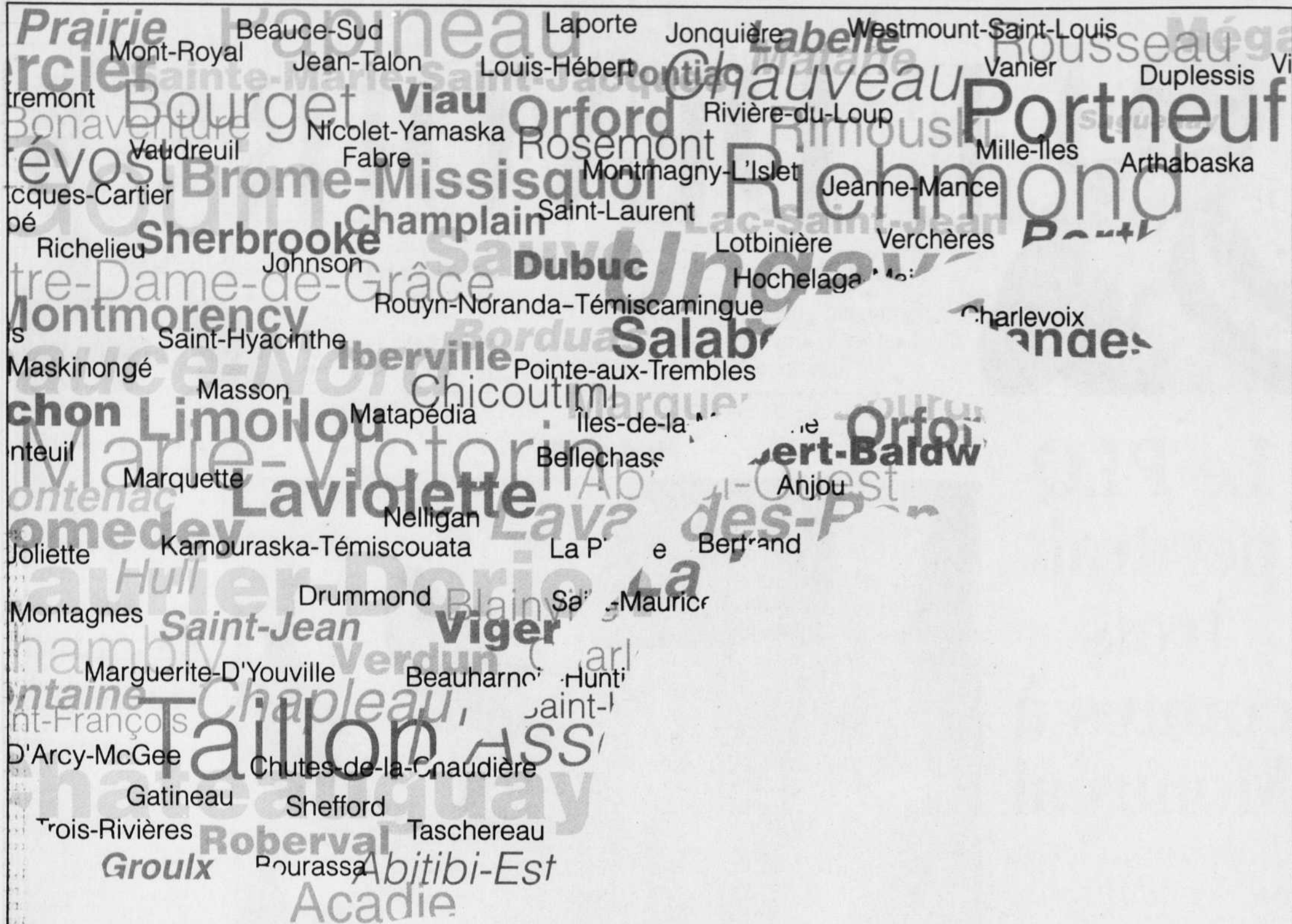
Madre Pazzo

Commissariat des Bénévoles de la Grande Paix de Montréal

TERRES EN VUES (E.O.) LAND INSIGHTS

Histoires de guerre

paix



Nouvelle proposition *Région de Montréal*

Proposition de changements à la carte électorale du Québec

La Commission de la représentation électorale a tenu des audiences publiques en mars et avril derniers sur sa proposition d'une nouvelle carte électorale.

Pour faire écho aux représentations qui ont été faites, la Commission soumet une nouvelle proposition de délimitation des circonscriptions de la région de Montréal qui a été élaborée dans le but de mieux refléter la répartition des électeurs sur ce territoire et l'évolution de la population électorale. Le territoire visé par cette nouvelle proposition comprend l'Île-de-Montréal, l'Île-Jésus et Laurentides-Lanaudière.

Afin de permettre aux personnes intéressées de faire valoir leur point de vue, des audiences publiques se tiendront à Montréal les 10, 11 et 12 septembre 2001. La Commission de la représentation électorale compte sur la participation du plus grand nombre lors de cette importante consultation.

Pour obtenir une copie de la nouvelle proposition, composez le **1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)**, ou consultez notre site Web à l'adresse www.dgeq.qc.ca.



Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais : 1 800 537-0644



Commission de la représentation
électorale du Québec

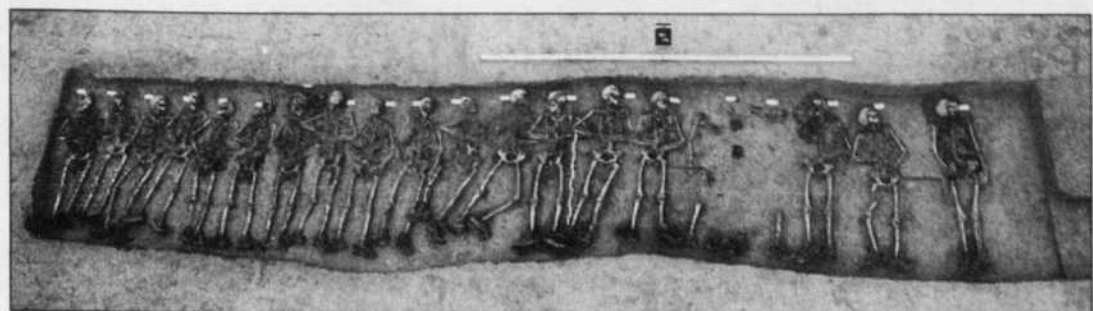
LE DEVOIR

ACTUALITÉS


**Bijouterie
Gambard**
Vente et service technique

630-A RUE CATHART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TEL. 866-3876

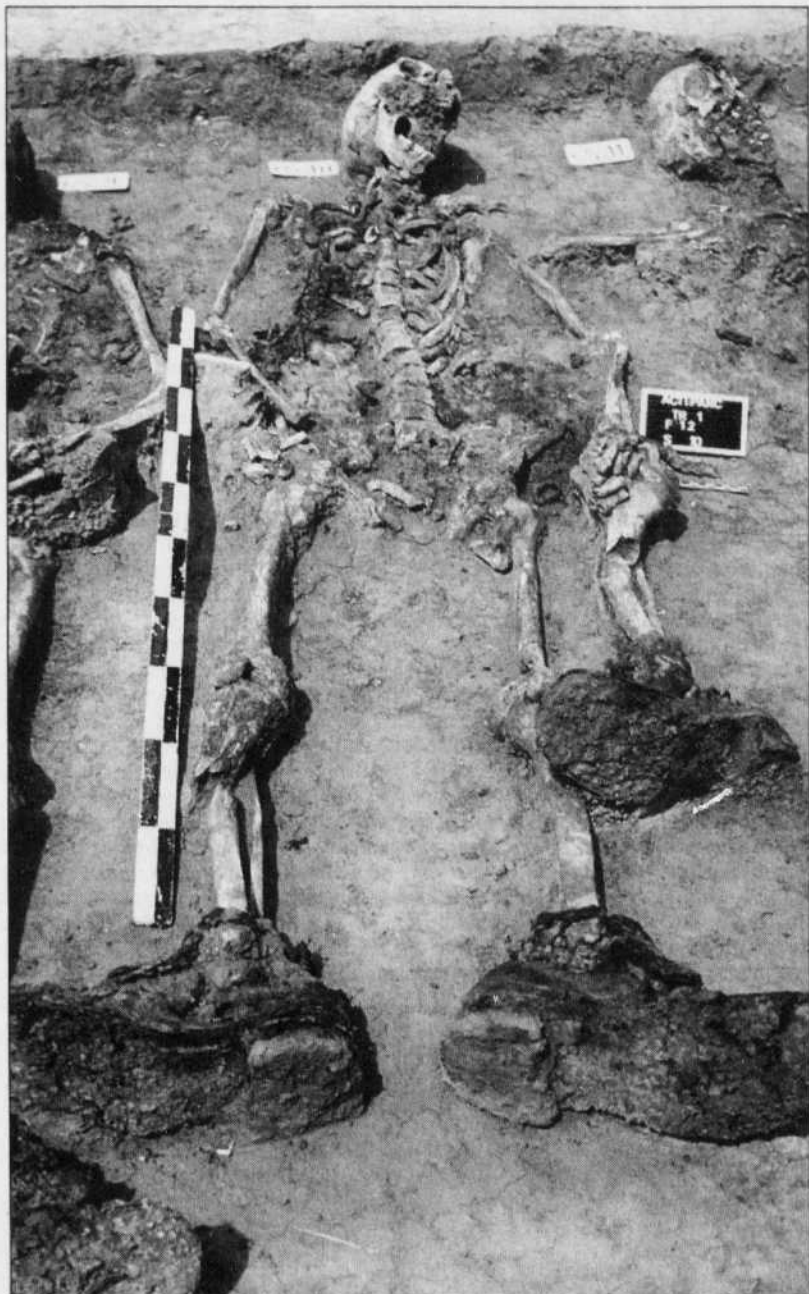
Soldats bien chaussés



REUTERS

LES SQUELETTES

de 24 soldats tués pendant la Première Guerre mondiale ont été découverts fin mai lors de fouilles archéologiques près d'Arras, en France. Les insignes métalliques, les casques et les bottes, intactes, ont permis d'établir que ces 24 fantassins appartenaient à un bataillon britannique, le 10th Lincoln, qui comptait entre 7000 et 8000 hommes. Vingt de ces soldats, enterrés dans une fosse commune, avaient les bras liés, évocation de la camaraderie militaire et hommage à la ville anglaise dont ils provenaient tous. Cette découverte permettra de reconstituer l'histoire du bataillon, qui aurait été décimé en 1917.



Aide aux hommes en crise

Sawyer poursuit sa grève de la faim

L'engagement de Québec à créer un comité qui évaluera les besoins et les ressources lui semble insuffisant

Trente jours ont passé depuis que Gordon Sawyer, directeur de l'Office des droits des pères, a commencé sa grève de la faim. Affaibli et amaigri, il rejette la proposition du gouvernement qui promet d'examiner sérieusement la question des hommes en crise.

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

«M. Sawyer, cessez votre grève de la faim!», ont imploré plusieurs intervenants œuvrant auprès des hommes en difficulté hier. Si la proposition du ministère de la Santé et des Services sociaux de former un comité n'a pas convaincu l'ex-journaliste de Radio-Canada de mettre un terme à son jeûne, elle représente pour les intervenants du milieu un progrès notable qu'il ne faut pas négliger.

Le 21 mai dernier, Gordon Sawyer, ex-journaliste de Radio-Canada, entreprenait une grève de la faim pour obtenir du gouvernement le financement d'un centre de crise pour hommes en difficulté et la mise sur pied d'une commission parlementaire sur la condition masculine au Québec. Au trentième jour, soit hier, les représentants du ministère de la Santé et de la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre ont fait une offre à M. Sawyer: créer un comité d'intervenants qui, dès l'automne, dressera le portrait des besoins et des ressources disponibles pour les hommes en crise et présentera des recommandations au début de l'année prochaine. «Si les gens du comité identifient des lacunes, on va tout mettre en œuvre pour réaliser les recommandations», indique Alain Vézina, porte-parole du ministère de la Santé.

«Je me suis levé, j'ai déclaré: "J'ai honte d'être québécois!" et j'ai claqué la porte», raconte M. Sawyer, affaibli par son mois de jeûne. «Je considère qu'avec des statistiques aussi alarmantes que trois ou quatre suicides masculins par jour au Québec, il y aurait matière à agir dans les plus brefs délais.» La procédure, trop longue, ne saura répondre à l'urgence de la situation, estime-t-il, et dans un an «il n'y aura aucune décision qui va être prise encore et on aura perdu entre 1200 et 1400 hommes par voie de suicide.»

Pour Claude Roy, du Centre préventif d'hébergement à la famille d'Anjou, la proposition du gouvernement constitue un grand progrès et hier, entouré de collègues et de spécialistes travaillant en violence conjugale et en prévention du suicide, il exhortait M. Sawyer de cesser son jeûne pour se joindre à eux. «Il convient de l'urgence d'offrir davantage de services pour les hommes en crise, il déplore la stratégie utilisée par M. Sawyer. «Quatre-vingt-cinq organismes attendent de l'aide financière de la Régie régionale de la santé, qui a déjà demandé 11 millions au gouvernement à cet effet. On ne peut pas donner un demi-million à quelqu'un parce qu'il fait une grève de la faim», affirme M. Roy. Son centre, qui héberge neuf personnes, vient d'ailleurs d'obtenir un financement récurrent de 200 000 \$ par année. Si la promesse de subvention semble coïncider avec la démarche de M. Sawyer, elle résulte de longues années de travail, précise-t-il. Il est faux de prétendre que «Le Québec tue ses pères de famille» comme le clame M. Sawyer, ajoute M. Roy, et on doit même reconnaître que Québec a beaucoup investi au cours des dernières années dans la lutte contre la toxicomanie, l'alcoolisme, la violence conjugale et la prévention du suicide. Il signale tout de même que l'application d'une des recommandations du coroner Bérubé en 1997, soit implanter un service d'aide téléphonique pour hommes en crise, se fait toujours attendre. Gilles Rondeau, professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal, n'est pas convaincu qu'un centre tel que celui préconisé par M. Sawyer constitue la meilleure solution. Mieux vaudrait, croit-il, utiliser plus efficacement les services déjà en place.

Mais Gordon Sawyer n'en démord pas. Il compte poursuivre sa grève de la faim jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction, «jusqu'à mon dernier souffle», précise-t-il. À partir de demain, une caméra installée dans le bureau de l'Office des droits des pères où il loge sera pointée sur lui 24 heures sur 24 et les images seront retransmises sur Internet. Il fera des interventions de façon régulière afin d'expliquer sa cause. «L'heure est venue d'alerter l'opinion publique internationale. Je considère que ce gouvernement-là est arrogant et irresponsable.» Etrotement suivi par un médecin et une infirmière, il avoue tout de même avoir perdu 25 livres et connaître une baisse d'énergie importante.

Un autiste est enlevé à ses parents contre leur gré

Un tribunal a jugé le jeune homme dangereux pour lui-même et son entourage

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

«On a perdu une bataille mais pas la guerre!» Les mots sont durs, mais difficiles à éviter pour Carmen Lahaie, vice-présidente de la Société québécoise de l'autisme (SQA), qui commentait hier le transfert vers l'hôpital Douglas, contre la volonté de ses parents, d'Harold Stewart, un autiste de 22 ans de Saint-Hubert, au sud de Montréal.

Le 12 juin dernier, interpellée par le Centre Butters-Savoy, une institution de réadaptation en déficience intellectuelle de la Montérégie, la Cour supérieure du Québec a ordonné en effet que le jeune homme soit retiré de son milieu familial pour être placé pendant un an dans un centre hospitalier psychiatrique et, par la suite, dans un centre spécialisé. Raisons invoquées? La gravité des troubles de comportement d'Harold (automutilation, hyperactivité, crise d'agressivité...), potentiellement dangereux pour lui comme pour sa famille.

Une décision que ses parents,

Marcelle Boulanger et Brian Stewart, ont de la difficulté à digérer... comme à exprimer d'ailleurs. «Les hospitalisations passées d'Harold ont toujours donné des résultats désastreux», explique Carmen Lahaie, qui est proche de la famille. À chaque fois qu'il y a été admis, son comportement s'est détérioré.»

Facile à comprendre, selon elle. «Dans un hôpital psychiatrique, il passe ses journées attaché à une chaise sous l'effet de médicaments qui l'endorment», poursuit-elle. «Parce que le personnel d'encadrement a peur de lui. Je ne pense pas que ce soit l'avenir que souhaitent des parents pour leur fils!»

Passablement bouleversés par ce que la SQA qualifie d'enlèvement, Mme Boulanger et M. Stewart comptent d'ici quelques jours porter le jugement de la Cour supérieure en appel afin de permettre à Harold de «reprenre sa routine» dans sa résidence de Saint-Hubert. «Mais pour cela, il va falloir qu'on le aide à trouver un avocat», conclut Mme Lahaie.

Ils en auront un grand besoin. Le Curateur public du Québec a en effet, en marge de cette affaire,

décidé de demander aux tribunaux un régime de protection pour Harold Stewart. Une décision devrait être rendue l'automne prochain.



COMMENT FAIT-ON ENTRER
UN BISTRO-TERRASSE
DANS UNE LIBRAIRIE ?
VENEZ VOIR ...

5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
Tél. : 514-739-3639
Fax : 514-739-3630
service@librairieolivieri.com

CNT vous informe !
La Commission des Normes du Travail

La fête nationale : le congé, c'est le lundi 25 juin!

Lorsque le 24 juin est un dimanche, la Loi sur la fête nationale prévoit que le jour chômé et payé est le lundi 25 juin.

Ainsi, tout salarié qui a eu droit à un salaire ou à une indemnité tenant lieu de salaire pendant au moins dix jours au cours de la période du 1^{er} au 23 juin a droit à un congé payé le 25 juin.

Même si vous ne travaillez pas le lundi, votre employeur doit vous accorder un congé le jour ouvrable précédant ou suivant le 25 juin. Si vous devez travailler le lundi 25 juin dans un établissement où les activités ne peuvent être interrompues, votre employeur doit vous accorder, en plus de votre salaire, un congé payé le jour ouvrable précédant ou suivant le 25 juin ou vous verser une indemnité.

Pour tout renseignement concernant le congé de la fête nationale ou toute autre norme du travail, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Commission des normes du travail ou à téléphoner aux services à la clientèle de la Commission.

Internet : www.cnt.gouv.qc.ca
Région de Montréal : (514) 873-7061
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 265-1414

Québec
Commission des
normes du travail

Les normes du travail, comme les gens, ça se respecte!

**SOLDE
PRINTEMPS-ÉTÉ**
de 20% à 60%
de rabais



Enfants Deslongchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
et
Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TEL.: 274-2442

• LES ACTUALITÉS •

Sondage

Les professeurs doutent encore du succès de la réforme

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Manque de formation, manque d'information. Les profs ne se laissent toujours pas convaincre par la réforme scolaire et préviennent qu'elle risque de dérailler si on ne les écoute pas.

C'est du moins ce qui transparaît des résultats d'un sondage CROP mené pour le compte de la Fédération des enseignants du Québec (CSQ). Près de la moitié des 502 répondants à ce sondage ne croient pas que la réforme favorisera la réussite du plus grand nombre.

En moyenne, les enseignants ont reçu six jours de formation sur la réforme scolaire: trois jours avant le début de l'année scolaire et trois jours après. Trop peu, clament les représentants syndicaux. «On veut qu'il y ait plus de formation, qu'elle soit mieux planifiée et qu'elle réponde aux besoins réels des enseignants», souligne la présidente de la FSE, Johanne Fortier.

Et il est temps d'agir puisque la situation est pire au deuxième cycle du primaire (troisième et quatrième années). «25 % de nos enseignants n'ont pas eu un seul jour de formation», souligne le président de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ), Pierre Weber.

«Ça ne prend pas un cours de physique nucléaire pour comprendre l'attitude des enseignants face à la réforme et à la nouvelle pédagogie», ajoute M. Weber. S'ils sont sceptiques, c'est qu'ils n'ont pas été proprement préparés, et ils ne sont pas prêts à s'embarquer.

«Nous ne voulons pas que, par manque de moyens, cette réforme dérape», argumente Johanne Fortier. «Nous demandons qu'on échelonne la formation dans le temps, qu'il y ait de la rétroaction et des mesures d'accompagnement pour les enseignants.»

Pour ce faire, la FSE veut que les tables locales de suivi de la réforme exercent plus de contrôle sur la formation. «On veut que ce soient des endroits de discussion et de décision», argue Mme Fortier. Il est vrai que l'argent est là, mais on veut l'administrer et le répartir.

On va utiliser les tables locales pour s'assurer que la formation soit bien donnée partout, garantit le ministre de l'Éducation, François Legault. «Mais beaucoup d'enseignants se mettent trop de pression sur le dos [...]. On va continuer à investir dans la formation, mais il ne faut pas perdre de vue que ce n'est que la première année de l'implantation de la réforme.»

Le bulletin simple de Legault reçoit une bonne note

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Enseignants et commissions scolaires saluent la décision du ministre de l'Éducation d'imposer, au primaire, un bulletin scolaire par commission scolaire. Ce bulletin sera descriptif, concis, et utilisera des lettres ou des chiffres.

«Notre plus grosse attente était que le bulletin soit un outil facile à comprendre pour les parents, et l'annonce du ministre va en ce sens», indique le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), André Caron. Rendue publique en fin de journée lundi, cette décision a été prise à la suite d'une vaste consultation menée cet hiver auprès des principaux acteurs du milieu de l'éducation. Dès l'automne, chacune des 72 commissions scolaires québécoises aura son propre bulletin type.

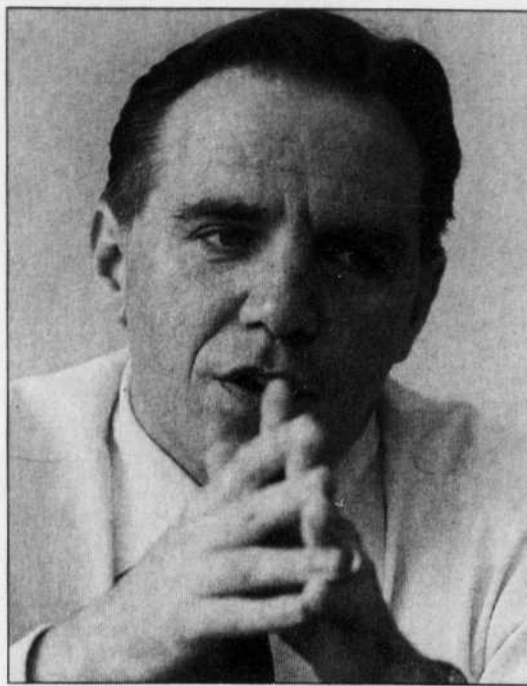
«Mais un bulletin par commission scolaire, ce n'est pas une révolution», souligne André Caron. Plusieurs commissions scolaires, dont la Commission scolaire de Montréal (CSDM), imposent déjà un bulletin à leurs écoles. Néanmoins, la complexité de certains bulletins a causé des maux de tête à bien des parents au cours de la dernière année scolaire.

Va pour un bulletin par commission scolaire, mais la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE, affiliée à la CSQ) attend toujours une «vraie» politique d'évaluation des apprentissages. «Nous sommes déçus de la minceur des intentions du ministre», a lancé la présidente de la FSE, Johanne Fortier. «Il n'y a aucune indication sur les moyens et les outils concrets dont disposeront les enseignants pour évaluer les élèves en fonction du nouveau programme.»

En fait, les enseignants veulent des balises qui leur permettraient de mesurer l'atteinte des objectifs du nouveau programme. On ignore, donne en exemple la FSE, comment évaluer les compétences transversales que l'élève doit développer en travaillant sur des projets. «L'aspect le plus important, c'est de reconnaître que l'évaluation est une partie importante de l'apprentissage», croit Mme Fortier.

La politique est complète, réplique le ministre de l'Éducation. «On va référer aux attentes de chacun des programmes», a soutenu François Legault au Devoir lors d'un entretien téléphonique. «On va comparer. Les enseignants auront des échelles descriptives pour mesurer où est rendu chaque enfant.»

D'autre part, le bulletin donnera une référence aux parents pour qu'ils puissent comparer leur enfant par rapport à son groupe. Si les résultats sont exprimés en lettres, on indiquera le nombre d'élèves qui ont obtenu chacune des cotes; si les résultats



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

François Legault

sont chiffrés, on précisera la moyenne du groupe. «Et ce n'est pas contre la philosophie de la réforme», explique M. Legault. L'élève est évalué par rapport à lui-même, mais les parents nous ont demandé d'ajouter une évaluation comparative.»

Comme il l'avait annoncé au Devoir au mois de février, François Legault a confirmé que tous les élèves québécois passeront des «examens nationaux obligatoires» en français, en mathématiques et en histoire à la fin du primaire. Le ministre veut ainsi s'assurer d'une évaluation uniforme de tous les élèves québécois. Les premiers élèves à passer ces examens sont ceux qui débiteront leur troisième année du primaire en septembre. Ils seront soumis aux épreuves uniques à la fin de l'année scolaire 2004-05.

Les enseignants ont été estomaqués par cette annonce du ministre. «Nous n'avons jamais discuté de l'imposition de tests à la fin du primaire», souligne Johanne Fortier. «L'important, ce n'est pas les épreuves uniques mais de connaître les moyens qui sont à notre disposition si un élève présente des difficultés et ne peut passer au niveau secondaire.» Le ministre assure que récupération et mesures d'aide seront au rendez-vous.

Montréal

Les taxes augmenteront peu à peu, inexorablement

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Les dés sont jetés: les contribuables montréalais verront leur compte de taxe scolaire augmenter. Seule consolation: le ministre de l'Éducation s'est assuré que le tout se fera de façon progressive.

François Legault a en effet déposé hier matin un projet de loi qui permettra au Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) «d'étaler sur trois ans la hausse du compte de la taxe scolaire prévue cette année». Ainsi, l'augmentation du taux de taxation sera limitée à 5 % (l'entrée en vigueur de cette augmentation est prévue en juillet). En contrepartie, le ministère versera 6,1 millions au CSIM. «On veut limiter la hausse, mais on annonce nos couleurs», a expliqué le ministre.

«Avec le dégel du rôle d'évaluation foncière, [...] on comprend que, dans certains secteurs, on ait vu la valeur des résidences augmenter substantiellement», a ajouté François Legault. Et on veut compenser ces contribuables avec une mécanique financière comparable avec ce qui se fait avec la taxe foncière.»

Cette année, le taux de taxation sera de 0,336 ¢ par 100 \$ d'évaluation mais sera appliqué graduellement. Si, par exemple, la valeur de votre propriété est passée de 200 000 \$ à 250 000 \$, vous paierez 728 \$ en taxe scolaire pour l'année scolaire 2001-02 au lieu de 640 \$.

Par la suite, la marche vers le taux de taxation de 0,35 ¢ par 100 \$ d'évaluation se poursuivra. Dans trois ans, le propriétaire de la même résidence paiera 875 \$ en taxe scolaire. Comme il l'avait expliqué au mois d'avril, le ministre a précisé que 65 des 72 commissions scolaires appliquent déjà ce taux de taxation et que le gouvernement agit ainsi par «souci d'équité» envers tous les contribuables québécois.

Avec cet ajustement, le ministre prévoit que le CSIM pourra boucler son budget, auquel il manquait 29 millions. En plus de la contribution «exceptionnelle» de 6,1 millions, le ministère versera cinq millions supplémentaires en péréquation. Restera aux administrateurs à aller puiser dans les poches des contribuables montréalais pour éponger les 18 millions restant.

♦ OUVERT LE DIMANCHE 24 JUIN* ♦

Du 21 au 29 juin 2001



OBTENEZ 10% DE RABAIS SUR TOUT ACHAT DE 100\$ ET PLUS

18+

La modération
à bien meilleur goût.

EducAlcool

SAQ

Au plaisir!

www.saq.com

*À l'exception des succursales fermées habituellement le dimanche.
18 ans et plus. Titulaires de permis et Comptoirs Vin en vrac exclus. Achats non cumulatifs.
Cette promotion est applicable sur tous les achats à l'exception des chèques-cadeaux SAQ.



ARCHIVES LE DEVOIR

Pierre Marois

Pierre Marois présidera la Commission des droits de la personne

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'ancien ministre du gouvernement Lévesque et actuel président du Conseil des services essentiels, Pierre Marois, accédera le 13 août prochain à la présidence de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans.

Comme c'est le cas avec le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections, le Vérificateur général et l'Inspecteur des institutions financières, il s'agit d'une nomination que doit sanctionner l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers. M^r Marois remplace Claude Filion, en poste depuis 1996.

Pour faire bonne mesure et obtenir l'assentiment de l'opposition officielle, l'Assemblée nationale a également eu à se prononcer sur la nomination de M^r Roger Lefebvre à titre de vice-président de la Commission des droits, pour un mandat de cinq ans, à compter du 26 juin prochain. M^r Lefebvre a été député de Frontenac de 1985 à 1998 et élu vice-président de l'Assemblée nationale en 1990.

Ces nominations ont été adoptées à l'unanimité de l'Assemblée nationale moins une voix, celle du député de Rivière-du-Loup, Mario Dumont. Le chef de l'Action démocratique du Québec s'est plaint de n'avoir été informé de ces candidatures qu'hier, a-t-on souligné à son bureau.

Rappelons que le président Claude Filion avait déploré l'attitude du gouvernement, qui conteste devant les tribunaux depuis 1999 le pouvoir d'enquête et d'intervention de la Commission et l'intervention à des cas de discrimination qui impliquent des lois québécoises.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Une loi pour la santé publique

(Le Devoir) — Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Remy Trudel, a déposé hier le projet de loi 36 sur la santé publique, qui propose de faciliter l'accès aux données épidémiologiques afin de favoriser une bonne surveillance. Il introduit le signalement des situations à risque, la déclaration obligatoire de certaines maladies et la création de registres en matière de vaccination. En outre, le projet de loi accorde plus de pouvoir aux directeurs de la Santé publique dans la recherche de solutions à certaines problématiques, comme la mortalité des itinérants par grands froids. «Avec cette nouvelle loi, le Québec se dote d'un véritable programme national de santé publique», a indiqué M. Trudel.

N'est pas ingénieur qui est technologue

(Le Devoir) — La Cour suprême vient de donner raison à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) en reconnaissant la compétence exclusive de ses membres comme étant les seuls autorisés à concevoir et à signer des plans d'ingénierie. En 1996, l'OIQ intentait une poursuite contre Clément Duguay, un technologue qu'il accusait d'exercice illégal de la profession d'ingénieur. M. Duguay avait préparé des plans d'étaiement de coffrages à béton pour les gradins de la salle de concert du Domaine Forget, à Saint-Irénée. Selon l'OIQ, il contrevenait à la Loi sur les ingénieurs. M. Duguay a tenté d'amener sa cause en Cour suprême après que la Cour d'appel, en juin 2000, eut conclu que si le législateur avait voulu conférer aux technologues le droit d'effectuer les actes professionnels des ingénieurs, il en aurait exprimé l'intention au moment de l'adoption de la loi. La Cour suprême a rejeté hier la demande d'appel du technologue, donnant ainsi plein effet au jugement de la Cour d'appel.

Mafiaboy n'a pas de remords

(PC) — Mafiaboy, le jeune pirate informatique de 16 ans qui avait paralysé l'an dernier d'importants sites Internet, notamment ceux de CNN et Yahoo!, devrait passer au moins cinq mois dans un centre de détention parce qu'il n'a montré aucun remords à la suite de ses crimes, a estimé un travailleur social hier devant un tribunal de la jeunesse de Montréal. L'adolescent n'a pas reconnu la gravité des gestes commis contre ces sites en février 2000, a affirmé Hanny Chung, travailleur social désigné d'office par la cour, lors de son témoignage dans le cadre de l'audience sur sentence du hacker. M. Chung a jugé que cette absence de remords signifie qu'il existe un «léger risque» de récidive.

Forts vents et orages violents

(Le Devoir) — Les vents forts ont provoqué des pannes de courant dans plusieurs régions du Québec hier. À 19h30, quelque 31 000 abonnés de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides étaient privés d'électricité, certains depuis le début de l'après-midi. Ce sont des branches d'arbre, poussées par le vent, qui provoquent des bris de conducteur ou déclenchent des arrêts de service. Plusieurs équipes d'Hydro-Québec s'affairaient à rétablir le courant. La société d'État se préparait à passer une nuit mouvementée puisque des alertes d'orages violents, en vigueur pour la soirée, ont été lancées par Environnement Canada.

Une certaine impatience

(PC) — Des leaders syndicaux s'impatientent devant la lenteur du groupe de travail chargé de revoir la loi fédérale sur l'équité salariale. Hier, le ministère de la Justice en a dévoilé un peu plus sur ce groupe de travail sur l'équité salariale, promis il y a 18 mois. Depuis plusieurs mois, seuls des détails filtrent au goutte-à-goutte. «On a le temps de devenir vieux. C'est à rendre fou», a commenté Carol Wall, représentante pour les droits de la personne pour le Syndicat des communications, de l'énergie et des travailleurs du papier.

Montréal

Les employés municipaux doivent apprendre le respect et la politesse

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le médiateur de Montréal presse la Ville de laisser de côté les vœux pieux et d'imposer un véritable code de déontologie à ses employés les incitant à faire preuve de plus de courtoisie et de respect à l'égard des citoyens.

«Ça fait trois ans que l'on formule la même recommandation, a expliqué Maurice Beauchamp. Comme chaque année, plus de la moitié des requêtes [soumises au médiateur] ont porté sur le manque de discernement dans l'application des règlements, les retards inacceptables, les refus de répondre, les procès d'intention et les comportements déplacés. De façon générale, on aurait intérêt à présérer de la bonne foi des citoyens.»

Plus de 1800 plaintes ont été reçues au cours de l'année dernière, portant aussi bien sur des contradictions entre services municipaux que sur des problèmes de signalisation, le zèle excessif d'un employé municipal ou la perte de droits acquis. La grande majorité d'entre elles (1500) ont pu être traitées immédiatement. «Il suffit souvent d'écouter les gens et de leur donner l'information nécessaire», dit-il. Un peu moins de 360 enquêtes ont tout de même été nécessaires; dans 37 % des cas, le médiateur a donné raison aux plaignants et formulé des correctifs aux services concernés. La grande majorité de ces recommandations (90 %) ont été appliquées.

Le fait que seulement le tiers des enquêtes aient donné raison aux plaignants mais que les trois quarts d'entre eux se soient dits satisfaits des services rendus par le médiateur illustre une fois de plus, selon lui, à quel point les citoyens ont d'abord et

avant tout besoin qu'on leur explique la situation.

Maurice Beauchamp note cependant que les choses ont commencé à changer à la Ville et que les services municipaux se montrent mieux disposés depuis quelque temps à écouter et à répondre aux doléances du public. Cela a toutefois eu pour effet pervers de laisser au médiateur les cas les plus complexes, alors même que sa notoriété grandissante lui a amené 55 % plus de cas en 2000 que l'année précédente.

Seule ville canadienne, avec Winnipeg, à s'être donné un tel médiateur, Montréal n'a toujours pas jugé bon, sept ans après la création de cette fonction, de la reconnaître formellement dans sa charte. À la veille de la création d'une nouvelle ville à la grandeur de l'île, Maurice Beauchamp juge essentiel non seulement de préserver une pareille institution mais aussi de lui assurer plus de pouvoir et d'autonomie. Il rapporte d'ailleurs avoir déjà commencé à recevoir des requêtes de citoyens d'autres municipalités de l'île.

Le chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de ville, Michel Prescott, partage cet avis tout en allant plus loin. Selon lui, c'est d'un véritable ombudsman que la nouvelle ville aura besoin, c'est-à-dire d'une personne «qui ne soit pas un conseiller municipal issu de la majorité et choisi par le comité exécutif». La ministre Harrel, a-t-il déclaré par communiqué, dispose de tous les moyens nécessaires pour inscrire cette fonction dans la loi. «lui donner un cadre juridique et les outils nécessaires, dont un nombre d'employés suffisant, qui assure son efficacité. Elle peut le faire par décret ou par voie législative au début de l'automne. Elle doit agir.»

Petites centrales

L'UQCN réclame une seule audience pour tous les projets

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a demandé au ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair, il y a quelques jours, de soumettre le programme de production privée d'électricité au moyen de petites centrales à une audience publique «générique», conformément à la recommandation maîtresse de la commission d'enquête présidée en 1995 par le juge François Doyon.

Dans sa lettre du 15 juin, le président de l'UQCN, Harvey Mead, fait référence à une récente rencontre avec le ministre Boisclair au cours de laquelle ce dernier aurait manifesté de fortes réticences face à cette idée du fait que le cabinet aurait déjà donné son aval au programme.

Ce à quoi le président de l'UQCN réplique que le premier ministre Bernard Landry a souligné lors de l'annonce du programme «la volonté du gouvernement de procéder au développement hydroélectrique mais à également clairement souligné l'importance d'une consultation et d'une évaluation environnementale appropriées».

Rappelons que Québec a récemment modifié, et, de toute évidence, en vue du lancement de ce programme, le règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux de façon à baisser de dix mégawatts à cinq mégawatts le seuil d'assujettissement des projets des promoteurs. Cela pourrait déclencher l'examen public de 31 des 36 projets. Cependant, ce type d'évaluation ne permet aucunement de valider véritablement la justification des projets, l'exigence la plus fondamentale prévue par la réglementation et la loi. En effet, par le passé, les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur

l'environnement ont été généralement réticents à exiger d'un promoteur qu'il établisse la justification énergétique de la demande en électricité sous-jacente à un petit projet, le bien-fondé d'une filière technologique comme la petite hydraulique ou la pertinence sociale et économique globale d'un programme comprenant plusieurs projets, eu égard à des alternatives comme un seul projet capable de produire les 425 MW escomptés des 36 projets en vue.

Pour l'UQCN, l'idée d'obliger chaque promoteur à justifier le programme, la filière, les alternatives plutôt que de le faire dans une seule et même audience générale, comme le permet l'article 6 de la loi, est contraire à l'esprit d'allègement réglementaire censé animer le gouvernement.

Harvey Mead récusé l'argument invoqué par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, selon lequel sa Régie de l'énergie a déjà statué sur la pertinence de ce programme, l'exigence préalable à toute relance, selon la commission Doyon.

«L'évaluation et la consultation de la Régie de l'énergie ne constituaient pas une procédure pouvant remplacer les procédures prévues pour l'évaluation environnementale proprement dite», ajoute Harvey Mead, qui a déjà été sous-ministre adjoint à l'Environnement, responsable direct de l'application de cette partie de la loi.

M. Mead pointe d'ailleurs un passage clé du rapport de la Table de consultation sur l'énergie où on précisait que la Régie interviendrait en amont du BAPE. Et non à sa place.

L'UQCN annonce en conclusion qu'elle se portera requérante dans les 31 dossiers de petites centrales si Québec n'essaie pas de rationaliser davantage sa démarche et de la rendre plus transparente.

Forcillo rejoint Tremblay

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le conseiller municipal du quartier Saint-Jacques, Sammy Forcillo, se présentera sous la bannière de Gerald Tremblay et de l'Union de l'île de Montréal aux élections du 4 novembre. Il en fera l'annonce officielle demain au cœur du quartier centre-ville qu'il représente depuis 17 ans.

Politicien populaire auprès de ses électeurs et redouté par ses opposants politiques, il en sera à son quatrième parti politique. «C'est quelqu'un de bien enraciné dans son quartier à travers une organisation forte et des contacts étroits avec les citoyens de sa communauté», a commenté Helen Fotopulos, une autre conseillère municipale montréalaise qui a fait le saut dans l'équipe Tremblay et qui le connaît bien pour avoir fait campagne avec lui en 1998.

Préférant ne pas commenter sa décision avant son annonce officielle, Sammy Forcillo a toutefois précisé ne s'être fait une idée que récemment. Il a ajouté que ses études et ses charges de cours à l'École nationale d'administration publique l'ont amené au cours des dernières années à s'intéresser particulièrement aux nouvelles philosophies de gestion centrées sur les citoyens, des concepts qu'il voudrait bien aujourd'hui mettre en pratique.

Elu conseiller municipal pour la première fois sous les couleurs du Parti civique du maire Jean Drapeau, Sammy Forcillo s'est rallié en 1994 à Pierre Bourque. Il claqua, comme bien d'autres, la porte de Visio à Montréal à mi-mandat alors qu'il siégeait au conseil exécutif. En 1998, il est l'un des deux seuls conseillers, avec Helen Fotopulos, à se faire élire sous la bannière de Jean Doré et de l'Équipe Montréal. Il fera face en novembre à un autre ancien allié, Robert Laramée, comme lui conseiller démissionnaire de Visio Montréal en 1997, mais qui a, quant à lui, fait le choix de revenir dans les rangs de Pierre Bourque lors des prochaines élections.



Sammy Forcillo

Environnement: le fédéral passe pour un cancre

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Peu impressionnés par la performance du gouvernement fédéral en matière de lutte contre le réchauffement climatique, les environnementalistes lui ont donné un A pour son éloquence et un D pour son engagement.

Dans son neuvième rapport annuel de Rio sur les changements climatiques, le Sierra Club indique qu'Ottawa s'est mérité une note globale de D cette année.

«On peut parler d'une année d'extrêmes pour le gouvernement fédéral en matière de changements climatiques», explique un porte-parole de l'organisme, John Bennett. «Ce fut comme une étoile montante, avec de bonnes notes jusqu'au milieu de l'année», à la suite de l'adoption d'une stratégie d'action contre les changements climatiques, mais ensuite, plus rien ne s'est passé.

La fiche de rendement du Sierra Club a été établie en fonction des engagements pris par les divers gouvernements membres des Nations unies lors du Sommet de Rio de Janeiro, en juin 1992.

Le Sierra Club donne enfin un F en matière de lutte aux changements climatiques à l'Ontario, en signalant qu'il n'existe malheureusement pas de note plus basse. «Ils méritent bien leur position de bons derniers au Canada», soutient M. Bennett.

CE SOIR

15 000 000 \$ approx.

Ça change pas le monde, sauf que...

LOTTO 649

loto-quebec

18 ans +

É D I T O R I A L

Les ratés de l'Union

Entre le non des Irlandais à la ratification du traité de Nice, les aigreurs politiques suscitées par le sommet de Göteborg et la forte mobilisation des opposants à la mondialisation en marge de ce sommet, l'Union européenne se retrouve tout à coup sans dessus dessous.

En fait, tout a commencé en décembre dernier, à Nice. On se souviendra que les chefs des quinze États qui composent l'Union européenne s'étaient attelés au remodelage de ses infrastructures. On cherchait alors à opérer une refonte d'un certain nombre de mécanismes pour mieux préparer l'entrée, en 2004, des douze pays souhaitant rejoindre l'UE tout en cherchant à accommoder certaines des nations qui, comme l'Allemagne, voulaient voir l'implantation de protocoles décisionnels dessinés en fonction du poids démographique. Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, ayant averti tout ce beau monde «qu'il n'y aura accord sur rien s'il n'y a pas d'accord sur tout», le sommet s'acheva dans l'indécision. Il se conclut en effet par la confection d'un traité si alambiqué que bien des élus jugèrent le tout illisible. Certains parmi eux, on pense à Jean-Pierre Chevènement, allèrent jusqu'à faire observer que l'accord de Maastricht était comparativement aussi limpide qu'une fable de La Fontaine.

Les mois passent et voilà qu'à la veille de la rencontre prévue à Göteborg, en Suède, l'Union essuie une douche écossaise ayant emprunté les couleurs irlandaises. Par voie de référendum, les Irlandais ont en effet décidé de la non-ratification du traité de Nice. Il n'en fallait pas plus pour que ce refus provoque un émoi d'autant plus vif que c'est grâce, en bonne partie s'entend, aux subventions allouées par les membres de l'Union que l'économie irlandaise a pris l'envol que l'on sait. C'est à noter, le camp du non irlandais était un rassemblement des plus hétéroclites qui soient: des Verts, des mouvements d'extrême gauche et des catholiques fondamentalistes pour lesquels Bruxelles est synonyme de... droit au divorce ainsi qu'à l'avortement.

Toujours est-il qu'une fois la poussière épuisée, on s'attache à déterminer les raisons ayant convaincu une forte proportion d'Irlandais à voter non. Alors que s'amorçait le sommet de Göteborg, on a compris que «le sentiment de déconnexion entre les institutions de l'Union et ses citoyens», pour reprendre le mot de Bertie Ahern, premier ministre irlandais, était le cœur, en quelque sorte, de ce non.

Parallèlement à cette déclinaison des raisons irlandaises, un fort, un très fort mouvement d'opposants est venu rappeler que la société dite civile souhaitait davantage de transparence ainsi qu'une addition de mécanismes propres à favoriser une plus grande démocratie, celle que l'on a baptisée démocratie de proximité. Bien évidemment, la police est intervenue. Mais, à la différence des sommets de Seattle, de Davos, de Nice et de Québec, elle n'a pas fait, si on ose dire, dans le détail. Les casqués suédois ont eu recours aux revolvers. Pourquoi? Si l'on en croit le patron de la police suédoise: «Le canon à eau, ça détruit beaucoup de choses et c'est difficile à déplacer. Les gaz lacrymogènes sont un mauvais instrument à utiliser dans une zone habitée.» Alors, va pour la balle réelle!

Pour l'heure, les militants antimondialisation ainsi que les Irlandais ayant voté non ont gagné une manche. Une grosse manche. Le bilan de Göteborg est tout simplement indigent. Ce sommet qui devait «clairement décider du caractère irréversible de l'élargissement de l'Union européenne» s'est achevé dans la division. Faute d'être parvenus à fixer une date butoir pour l'entrée des futurs membres, les Quinze ont frustré les dix pays du centre et de l'est de l'Europe qui ne sont guère plus fixés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au lendemain du sommet de Nice.

La présidence française de l'Union s'était terminée dans l'alambiqué, le «compliqué complexe». La présidence suédoise s'est terminée, elle, dans le sang et la division. Alors que commence la présidence belge, c'est à se demander s'il ne serait pas temps de remettre les compteurs à zéro. D'observer une pause... démocratique!

Un bulletin lisible

Après une année de réforme marquée par une certaine improvisation, le ministre de l'Éducation opte finalement pour le bon sens dans la saga des bulletins scolaires. Les bulletins, a-t-il tranché, devront inclure des lettres ou des chiffres et permettre à l'enfant de comparer ses résultats avec ceux de son groupe. Est-ce si extraordinaire? Il s'en trouvera encore pour dénoncer l'esprit de compétition qu'une telle comparaison encouragera. Mais, outre que compétition et coopération puissent cohabiter à l'école, il est urgent, compte tenu du laxisme régnant dans un trop grand nombre d'écoles, de privilégier des bulletins avec le plus d'information possible. On ne parle pas de traumatiser l'enfant, par exemple celui qui est en deçà de la moyenne de son groupe, mais bien de lui permettre, ainsi qu'à ses parents, de corriger le tir le mieux et le plus tôt possible. Il est impérieux de sortir d'une certaine ambiance voulant que tous les résultats se valent. Cette philosophie trop courante entraîne un manque de rigueur



Paule des Rivières

contre lequel il faut lutter avec acharnement afin de relever les exigences dans nos écoles.

L'évaluation provoque de tels conflits de valeurs qu'elle a été mise de côté ces dernières années. Mais toute réforme qui se respecte doit lui faire une bonne place.

Le ministre de l'Éducation a également confirmé hier que tous les élèves du Québec devront passer des examens nationaux obligatoires sur les matières de base, à la fin de la sixième année. On ne le dira jamais assez, ces examens ne doivent pas être de la même nature que le chapelet de tests mal faits imposés en quatrième et cinquième secondaires ainsi qu'à la sortie du cégep. Par exemple, les taux de réussite au test de français imposé aux cégepiens ne reflètent aucunement les graves difficultés des jeunes en français. Les tests additionnels qu'on annonce aujourd'hui ne doivent pas servir à démontrer de manière fallacieuse que les taux de réussite dans nos écoles sont à la hausse, si une telle hausse ne correspond pas à la réalité. Car, jusqu'à présent, les contrôles ministériels ont contribué à camoufler la réalité pas toujours reluisante de l'école.

Enfin, le ministre de l'Éducation, qui s'est alarmé avec raison du haut taux de redoublement des enfants au primaire, à tel point qu'il a interdit cette pratique, doit tout de même permettre aux enseignants de faire redoubler ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés. Sinon, la mauvaise surprise sera encore plus brutale au moment de passer ce nouveau test à la fin du primaire.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Mort d'un grand citoyen du monde: René Dumont

René Dumont s'est éteint paisiblement à l'âge de 97 ans à sa résidence de Fontenay-sous-Bois, en banlieue parisienne. Agronome de profession, René Dumont s'est fait connaître dans le monde entier par l'abondance et la richesse de ses écrits, par le courage inaltéré de ses prises de position dans les domaines de l'agroalimentaire, par extension dans les secteurs plus complexes de l'écologie et des incontournables aspects politiques qui y sont rattachés. René Dumont a été le défenseur indéfectible des faibles, sur le plan tant individuel que collectif.

De par sa profession, il a toujours su bien identifier et analyser objectivement l'origine et la nature des problèmes fondamentaux des pays en développement, à première vue insurmontables. René Dumont a proposé des ap-

proches de solution qui eurent été réalisables en dehors de contextes sociopolitiques souvent impossibles à contrer. En scientifique avisé et en voyageur infatigable, il n'a jamais négligé la vérification sur place des données nécessaires à ses nombreuses prises de position, écrites ou verbales, donnant par là un exemple authentique de rigueur intellectuelle et morale. Son engagement et sa détermination à bien fonder les conclusions auxquelles sa recherche le conduisait ont permis à René Dumont de rencontrer plusieurs personnalités du siècle dernier, devant lesquelles il ne cédait en rien sur le plan des principes auxquels il tenait.

Une revue de la bibliographie de René Dumont, établie par Igor Besson et publiée en 1995 dans une réédition de *La culture du riz dans le delta du Tonkin*, révèle la productivité remarquable de plus de 1210 articles répertoriés entre les années 1930 et 1995, comprenant entre un et trois ouvrages majeurs par

année, certains traduits en plusieurs langues.

Grâce à son épouse québécoise, Charlotte Paquet, j'ai eu le privilège de connaître personnellement René Dumont au cours des deux dernières décennies de sa vie, durant lesquelles il conservait toute sa vitalité intellectuelle, son énergie physique et un enthousiasme à toute épreuve. Au cours de ces années, âgé de plus de 80 ans, il a encore parcouru avec son épouse l'Afrique noire et l'Irak au retour de la guerre du Golfe et publié deux ouvrages aux révélations déchirantes, lesquelles devraient sensibiliser les prétendus grands de ce monde. Il m'a été possible de lui serrer la main et de caresser ses cheveux blancs, il y a à peine deux semaines, lors d'un passage à Paris, et surtout de lui souffler à l'oreille qu'il avait été pour moi, comme pour beaucoup d'autres hommes libres, un véritable maître à penser. Nous avons alors, tous les deux, pleuré en silence.

Gérard E. Plante
Sherbrooke, juin 2001

L I B R E O P I N I O N

Portrait de groupe sans profondeur de champ

RICHARD BAILLARGEON
Président du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Hélas, il faut convenir que la facilité et la superficialité l'ont emporté sur la tâche plus exigeante de traiter l'information avec exhaustivité et rigueur intellectuelle. Je parle ici des deux articles portant sur l'épineuse question du soutien de l'État aux arts visuels, publiés récemment par *Le Devoir* et signés par Stéphane Baillargeon. Prêférant la voie du spectaculaire, en l'occurrence une liste manuscrite faisant supposément le cumul du soutien des organismes publics reçu par une centaine d'artistes en arts visuels au fil des ans, le journaliste s'est fait le porte-parole d'une entreprise à la fois critiquable sur le plan de la méthodologie et tendancieuse dans sa façon d'aborder la question du soutien de l'État dans le domaine des arts et des lettres.

D'emblée, il faut dire que le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, que je représente, se dissocie totalement des démarches menées par Marcel Deschênes pour compiler sous forme de liste le palmarès des 100 artistes québécois qui auraient le plus bénéficié du soutien de l'État pour réaliser leurs activités de création. Non seulement cet effort de compilation est dénué de sens, plus encore, il est d'une totale inutilité pour faire avancer la cause des artistes en arts visuels dans le long processus d'accès à une plus large reconnaissance sur le plan social, d'une part, et à une meilleure intégration au sein des autres domaines de la culture québécoise, d'autre part.

La divulgation publique de cette liste n'a vraisemblablement d'autre but que de jeter le discrédit sur un système d'attribution de bourses qui, sans être parfait, n'en permet pas moins à une large proportion des artistes en arts visuels de poursuivre leurs travaux de création dans un environnement social et économique extrêmement difficile, pour ne pas dire franchement hostile.

Sur la nécessité d'examiner de plus près les processus et modes de fonctionnement du système des bourses, Stéphane Baillargeon n'a pas cru bon de se pencher, préférant s'en remettre à quelques vagues clichés sur l'omniprésence des prétendues perfusions étatiques, clichés fournis par le compilateur, M. Deschênes, qui aurait supposément accompli un travail de moine. Force est de reconnaître que le moine en question s'adonne en fait à un travail de palimpseste, répétant à outrance les dogmes de ceux qui, faute de pouvoir faire preuve d'excellence,

sont recalés par un système qui a encore le mérite — Dieu merci — de reconnaître ceux et celles qui forment le groupe des premiers de classe. On aura beau agiter des chiffres et des classements, la réalité du système des bourses demeure, au bout du compte, celle de la célébration du travail de ces artistes qui participent à façonner l'histoire et le patrimoine culturel du Québec. Car, qu'on ne s'y trompe pas, dans cette liste se retrouvent toutes les figures importantes des arts visuels du Québec des 40 dernières années, dont pas moins de dix Prix Borduas — la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec en arts visuels. Ceux qui s'y trouvent ont vu leurs travaux exposés dans les plus grands musées, les plus grandes biennales et les plus grandes foires d'art contemporain d'ici et d'ailleurs.

Leurs œuvres sont sur nos places publiques, dans nos églises et sur les murs de nos plus importantes entreprises. Coupables de laisser-faire, d'oisiveté, de démerite et de blâme, les Daudelin, Vaillancourt, Ferron, Molinari et autres ténors de nos arts visuels? Et, comme si cela ne suffisait pas en matière de courte vue, on vient nous dire que l'excellence est affaire de «chouchous». Si tel était le cas, c'est tout l'édifice du génie humain qu'il faudrait démolir et c'est toute l'histoire des arts et des sciences qu'il faudrait revoir.

Dans son deuxième article, M. Baillargeon semble vouloir se racheter en tentant de fournir quelques éléments de contexte afin de mieux cerner la situation. Mais, là encore, ni l'exactitude ni la volonté d'aller plus loin dans l'analyse ne sont au rendez-vous.

Dans une macédoine mal ficelée, il rapporte des propos et quelques faits en les mêlant à tel point qu'on a du mal à suivre le fil de l'auteur. Rétablissons quelques faits, rigueur oblige, et pour commencer, rendons à César ce qui lui appartient.

En ce qui concerne l'étude sur les conditions de pratique en arts visuels, celle-ci, contrairement à ce qui est écrit dans l'article, est une initiative du RAAV, qui en a assuré le financement, notamment à partir de fonds publics en provenance de divers ministères et organismes canadiens et québécois.

Réalisée par les chercheurs de l'INRS (Urbanisation, Culture et Société), que nous avons sollicités à cette fin, cette étude est donc un projet du RAAV et non pas un surcroît du seul INRS. La reconnaissance de cette paternité est d'autant plus importante qu'elle est la preuve concrète de la volonté du RAAV de tracer un portrait aussi juste que possible de la situation des artistes en arts vi-

suels. Ce portrait, est-il besoin de le préciser, permettra entre autres à notre organisme de mieux fonder ses revendications pour l'amélioration des conditions de vie et de création des artistes. Glanant ici et là dans le sommaire du rapport de l'étude, rapportant tout à fait improprement certaines activités que le RAAV organisait en marge de son assemblée générale annuelle et présentant d'une manière tronquée notre important projet de forum sur la situation des arts visuels au Québec, le journaliste exécute un fort malhabile compte rendu. Cela est d'autant plus regrettable que ce second article ne va finalement nulle part en ce qui concerne la compréhension du sort économique déplorable des artistes.

Rapportant mes propos, M. Baillargeon mentionne pêle-mêle les questions d'équité, de pluralité et celle du marché de l'art. Poursuivant sur sa lancée, il continue de grappiller à gauche et à droite, ici quelques données de notre vaste enquête sur les conditions de pratique des arts visuels, là quelques éléments des projets du RAAV, le tout émaillé de propos tronqués qui, hors de leur contexte, ne veulent évidemment plus dire grand-chose.

Les représentants des arts visuels prennent la mouche

Je ne corrigerai qu'un seul fait. Vous m'accusez d'avoir caché le fait que l'enquête réalisée par l'INRS a été commandée par le RAAV. Voilà ce que j'ai publié le 17 mai. Après avoir rappelé que vous ne vouliez pas discuter des détails de la liste de M. Deschênes, j'ai ajouté: «N'empêche que le RAAV se préoccupe de certains problèmes soulevés par l'enquête litigieuse. Le regroupement va organiser à l'automne 2002 un vaste forum sur la situation des arts visuels au Québec, des «états généraux» selon la formule du président. «Nous voulons y discuter tous les enjeux de la pratique, y compris les questions de la pluralité entre les tendances artistiques et l'équité dans la distribution des ressources.» L'enquête [de l'INRS] qui sera dévoilée en partie le 25 mai, en soirée, à la Bibliothèque nationale, a été commandée dans cette large perspective.»

Pour le reste, je constate encore une fois à quel point les représentants officiels des arts visuels prennent la mouche toutes les fois qu'on remet en question le système de la création et de la subvention subventionnées.

Stéphane Baillargeon

IDÉES

De la légitimité d'une loi fondamentale québécoise

La citoyenneté et l'unité canadienne

La citoyenneté est l'une des expressions démocratiques de toute collectivité consciente de constituer une nation

MICHELINE LABELLE
Département de sociologie de l'UQAMFRANÇOIS ROCHER
Département de science politique
de l'université CarletonNous publions une version abrégée
d'une communication
donnée à Edimbourg
en janvier 2001
dans le cadre d'un colloque
sur les «nations sans État»
et qui sera publiée
dans la revue Scottish Affairs.

Premier de deux textes

L'idée d'une commission nationale sur la citoyenneté québécoise, voire d'une constitution ou d'une loi fondamentale québécoise, est présentement débattue dans divers milieux. Il n'est pas inutile de rappeler dans quel contexte ce débat a été amorcé et de s'interroger sur les voies qu'il ouvre et sur les argumentaires qui risquent de se poser en contrepartie. La réflexion sur la citoyenneté n'est pas nouvelle au Québec.

L'enjeu n'est pas que de nature juridique, à savoir définir l'éventail des droits dont jouissent les citoyens et dénoncer les obstacles à leur exercice. Les dimensions symboliques de la citoyenneté sont particulièrement importantes dans la mesure où, au sein de chaque État (fut-il un État inachevé comme le Québec), la citoyenneté et sentiment d'appartenance à la communauté politico-nationale sont souvent des notions utilisées de manière interchangeable.

Depuis une dizaine d'années, les gouvernements canadiens et québécois se sont lancés dans une offensive visant à remettre en évidence les paramètres qu'ils associent à la notion de citoyenneté. Cette entreprise recouvre des enjeux fondamentaux comme l'unité canadienne, l'avenir politique du Québec et les défis que pose la diversité. Pour notre part, nous soutenons que la délibération sur la citoyenneté québécoise est légitime, la citoyenneté n'étant pas l'apanage d'États achevés

mais l'une des expressions démocratiques de toute collectivité consciente de constituer une nation.

La citoyenneté canadienne en question

L'État fédéral a élaboré, au cours de la décennie 1990, une nouvelle stratégie axée sur une meilleure articulation entre les politiques du multiculturalisme, de l'immigration et de la citoyenneté. Cette initiative avait pour but de répondre aux critiques qui ont montré du doigt les effets pervers de l'application de la politique du multiculturalisme de 1971. On cherchait également à contrer la dévaluation de la citoyenneté canadienne et l'abus présumé de l'État providence par une certaine immigration.

La politique fédérale du multiculturalisme était alors accusée de contribuer à la fragmentation du Canada en encourageant la rétention d'identités particularistes et d'intérêts ethniques et nationalistes agressifs, au détriment d'un fort sentiment d'appartenance à la société canadienne. À l'adéquation qui s'était établie de façon plus ou moins réussie entre multiculturalisme et citoyenneté depuis 1971 s'est substituée une tension de plus en plus grande entre les deux. Pour désamorcer le caractère potentiellement anémique de la diversité nationale et culturelle, le terrain de l'identité canadienne fut investi, et massivement.

Ce renouveau d'intérêt pour la citoyenneté s'inscrit dans un effort pour redéfinir les frontières internes de l'espace canadien.

La citoyenneté

constitue
un espace
discursif
où l'État fédéral
poursuit
invariablement
son objectif
de canadianiser
les nouveaux
arrivants

Le Conseil privé s'inquiétait en 1996 du fait que la société canadienne était littéralement menacée par la fragmentation et la polarisation et qu'il fallait juguler ces tendances, à défaut de quoi le «consensus qui a fondé la cohésion sociale pendant la plus grande partie du siècle» ne tiendrait plus. Aux enjeux liés de la pauvreté et de la segmentation sociale se sont ajoutés ceux de la «balkanisation régionale» et les revendications nationalistes des Québécois et des peuples autochtones, aussi bien que la demande sociale de diverses minorités, victimes de discrimination, qui ont eu à affronter un État canadien de plus en plus enclin à se délester de ses fonctions providentialistes.

La révision de la Loi sur la citoyenneté au Canada (adoptée en 2000) a constitué un moment privilégié pour que l'État canadien resserre les critères de l'accès



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les dimensions symboliques de la citoyenneté sont capitales.

à la citoyenneté (en limitant sa transmissibilité) et réaffirmer la primauté quasi absolue de l'appartenance à la communauté politique canadienne en interpellant les minorités issues de l'immigration à sauvegarder et à promouvoir l'unité de la nation et son intégrité.

Canadianiser par la citoyenneté

La citoyenneté constitue donc un espace discursif où l'État fédéral poursuit invariablement son objectif de canadianiser les nouveaux arrivants. Le cérémonial entourant l'accès à la citoyenneté (serment d'allégeance, discours du juge, hymne national, etc.) a pour effet de construire chez le nouveau citoyen des sentiments qui se cristallisent en dehors de toute référence à l'ordre symbolique québécois.

Au cours de la décennie, le Québec a fait ce que certains ont qualifié de virage à la citoyenneté. Ce virage représente un jalon dans la tentative d'affirmation de la prédominance symbolique de l'État québécois dans le champ politique et identitaire. D'un point de vue

historique, ce processus l'a souvent amené à entrer en opposition avec l'État fédéral dans une multitude de champs d'intervention gouvernementale, dont celui de la gestion de la diversité, et ce, dès les années 70.

La reconnaissance de la diversité de la société québécoise et les principes fondateurs d'une citoyenneté québécoise sont déjà présents dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et dans la Charte de la langue française, qui détache la langue française de son ancrage ethnique pour en faire une langue de citoyenneté partagée, ce qu'on a insuffisamment mis en évidence à l'époque. Plusieurs initiatives gouvernementales sont venues étoffer le discours de l'État québécois, et toutes ont tenté de se démarquer de la politique canadienne du multiculturalisme, instituée en 1971. Celle-ci fut refusée en ce qu'elle véhiculait des représentations réductrices du peuple québécois, réduit à l'état de groupe ethnique monolithique.

Demain: la citoyenneté québécoise en construction

Une commission sur la citoyenneté

Redonnons aux jeunes le goût de participer à la société

ANDRÉE MAYER-PÉRIARD
Présidente de la Fédération étudiante
universitaire du Québec (FEUQ)

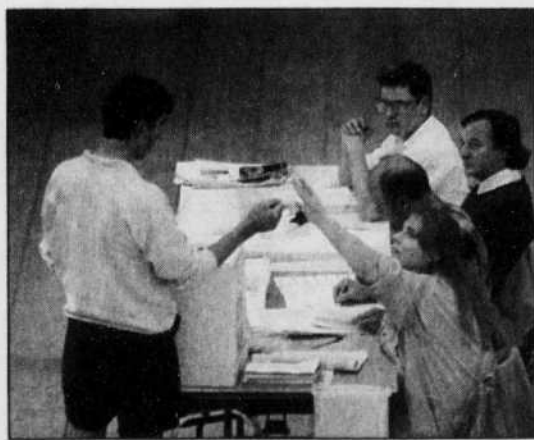
Le politologue Alain-G. Gagnon, de l'université McGill, proposait récemment l'instauration d'une commission nationale sur la citoyenneté québécoise. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) approuve cette proposition et exige que cette commission tienne un débat ouvert et non partisan sur la réforme du mode de scrutin.

Notre système démocratique est en crise. Notre société apparaît sclérosée par des partis qui semblent incapables de se renouveler tant sur le plan des idées que sur celui du renouvellement de leur députation. La fatigue politique que nous connaissons aujourd'hui doit donc être contrée de façon prioritaire. Or le blocage actuel est encouragé par notre système électoral, qui favorise la polarisation et le bipartisme. La société québécoise est donc divisée et démobilitée. Il devient alors important de revaloriser le droit de vote pour qu'il corresponde au pluralisme des idées et pour que nos députés retrouvent leur véritable rôle de représentants du peuple.

En effet, selon le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, les députés sont de plus en plus impuissants face au pouvoir exécutif et se retrouvent trop souvent face à des décisions prises sans eux, hors des circuits législatifs. Il s'ensuit une perte de liberté et de contrôle des citoyens et une démobilitation générale, très sentie chez les jeunes.

Le processus de négociation des ententes de libre-échange comme la ZLEA est aussi fortement mis en doute par les citoyens. Et malgré les fausses assurances du ministre fédéral du Commerce international, Pierre Pettigrew, nous faisons face à un risque d'effritement encore plus grand du pouvoir de l'État face aux entreprises.

Tous ces constats doivent mener à de profonds changements pour notre société puisque les libertés politiques que nous connaissons aujourd'hui ne sont pas garanties pour le futur. La démobilitation actuelle et le mépris de nos élus pour la démocratie ont



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il faut revaloriser le droit de vote.

déjà commencé à entraver nos libertés.

Une commission nationale sur la citoyenneté québécoise

La FEUQ considère urgente la tenue d'une commission nationale sur la citoyenneté puisque nos parlementaires ne sont plus en mesure de débattre seuls du rôle social de l'État dans le contexte de la mondialisation.

Aussi, la désaffection des jeunes à l'endroit du système politique est une préoccupation importante de la FEUQ. Nous la ressentons sur les campus et au sein de nos associations membres. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à envisager les élections avec cynisme puisque l'issue de celles-ci est connue d'avance dans plusieurs comtés du Québec. Le mode de scrutin actuel occasionne une certaine démobilitation des citoyens puisque plusieurs considèrent leur vote comme perdu d'avance. De plus, ce mode de scrutin fait peu d'espace aux idées nouvelles et minoritaires, qui doivent alors s'organiser à l'extérieur de la Chambre, ne pouvant espérer une représentation correspondante à leur soutien populaire, ce qui ac-

centue encore et toujours la désaffection des citoyens envers la politique.

Il est donc grand temps d'apporter des modifications importantes à notre mode de scrutin pour qu'il valorise la participation citoyenne et corresponde davantage au suffrage exprimé. À la FEUQ, nous croyons qu'un mode de scrutin qui revaloriserait le rôle du député et permettrait aux divers partis une représentation parlementaire équitable augmenterait la crédibilité et la légitimité de nos institutions politiques.

Une commission nationale sur la citoyenneté québécoise devient donc une nécessité dans la mesure où celle-ci traitera du réaménagement de nos institutions.

Citoyenneté et souveraineté

La Commission nationale sur la citoyenneté et la question de la souveraineté du Québec doivent faire l'objet de deux débats différents, croyons-nous par ailleurs. Cette démarche de réflexion sur la citoyenneté québécoise que nous demandons ne devrait en aucun cas être liée à une destination politique précise pour le Québec. L'avenir demeure ouvert pour la société québécoise.

Le régime fédéral actuel n'empêche pas le gouvernement québécois d'agir pour qu'il accorde une plus grande part de souveraineté au citoyen. Dans le cadre actuel, il est possible et nécessaire de réfléchir au statut du citoyen, à sa capacité d'influencer la communauté politique et aux moyens qui permettraient d'assurer la pérennité de nos libertés politiques. Toute mesure qui favorise l'accès à la citoyenneté devra être explorée par la commission que nous réclamons: l'intégration des nouveaux arrivants, l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et l'élimination de la pauvreté en sont des exemples.

Notre système politique est dépassé et doit être pris en charge. Nos élus doivent passer à l'action pour que les citoyens puissent reprendre confiance dans la politique pour ensuite participer à la société. Nous avons la capacité d'agir; il ne reste qu'à éprouver la volonté de nos élus.



Cinémomètres et consentement

Il y a deux semaines, la Protectrice du citoyen, Pauline Champoux-Lesage, réagissait publiquement au projet de loi n° 17 en vertu duquel le ministre des Transports, Guy Chevrette, entend faire adopter un projet-pilote de 24 mois portant sur l'installation et l'utilisation de radars photo — qu'il nous faudra désormais nommer cinémomètres photographiques — sur les routes québécoises. Ce projet de loi vise à modifier le Code de la sécurité routière afin de permettre l'utilisation de cinémomètres photographiques aux endroits déterminés par le ministre de la Sécurité publique. On prévoit aussi qu'une signalisation routière indiquera leur présence aux conducteurs.

Selon la Protectrice du citoyen, le projet de loi comporte des «erreurs majeures». M^{lle} Champoux-Lesage identifie deux écueils. D'abord, en faisant parvenir la contravention directement au propriétaire du véhicule plutôt qu'à son conducteur, le projet de loi pénaliserait injustement le propriétaire du véhicule plutôt que son utilisateur. Ensuite, en prévoyant que les infractions constatées par les cinémomètres photographiques ne soumettront les fautifs à aucun point d'inaptitude, le projet de loi aurait pour effet concret de créer deux régimes distincts sous le Code de la sécurité routière. Paradoxalement, ce projet de loi du gouvernement du Québec est proposé au même moment où la Colombie-Britannique, suivant en cela une expérience analogue en Ontario, a décidé de renoncer à l'utilisation des cinémomètres photographiques. Que nous faut-il en penser?

Si le premier argument de la Protectrice du citoyen, soit celui voulant que les propriétaires des véhicules soient indûment responsabilisés plutôt que le conducteur, m'apparaît peu convaincant compte tenu du fait que le Code de la sécurité routière responsabilise déjà expressément le propriétaire d'un véhicule, le second argument, lui, me semble poser un problème beaucoup plus sérieux. En effet, le fait que certaines infractions puissent ne pas entraîner de responsabilité autre que le paiement d'une somme d'argent m'apparaît contrevenir à l'objet fondamental du Code de la sécurité routière, lequel est défini à son article premier: «[Le Code de la sécurité routière] établit des règles relatives à la sécurité, à l'immatriculation des véhicules routiers et aux permis et licences dont l'administration relève de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'au contrôle du transport routier des personnes et des marchandises.»

Certains commentateurs ont justement souligné que l'objet du Code de la sécurité routière n'est pas de donner plus d'amendes mais bien de favoriser un comportement plus responsable de la part des automobilistes. Nulle part est-il d'ailleurs prévu que le Code de la sécurité routière constitue une loi qui puisse permettre d'augmenter les recettes fiscales du gouvernement. Or c'est exactement l'effet principal, pour ne pas dire essentiel, qu'aurait l'adoption de ce projet de loi. À mon avis, en adoptant le projet de loi n° 17, l'Assemblée nationale du Québec outrepasserait l'objet de la loi et violerait ainsi le consentement sur lequel repose son autorité légitime.

Tant en vertu de la doctrine libérale classique que de la doctrine du constitutionnalisme, la légitimité du pouvoir étatique et de l'autorité gouvernementale repose sur le consentement. L'obligation d'obéir aux lois dans une société libre et démocratique dépend donc du consentement, exprès ou tacite, des individus. C'est là, en fait, la différence fondamentale qui distingue les régimes politiques libéraux des régimes politiques dictatoriaux. Alors que les régimes politiques dictatoriaux reposent sur l'idée selon laquelle les individus doivent obéir à l'État, qu'ils aient ou non consenti, les régimes politiques libéraux supposent que les individus jouissent d'une liberté totale, laquelle liberté ne sera restreinte qu'à la suite du consentement donné par les individus.

À mon avis, dans un système politique libéral, le consentement tacite des individus se traduit par la constatation de l'existence d'une règle de droit. Ainsi, l'autorité et la légitimité de l'État découlent, tout en y étant circonscrites, des lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec. Or l'interprétation de ces lois doit se faire en conformité avec leur objet. Le Code de la sécurité routière, comme son appellation l'indique clairement, vise la sécurité routière et non à prélever des recettes fiscales. C'est pourquoi j'estime que la légitimité, voire la constitutionnalité, du projet de loi n° 17 est sérieusement entachée en ce qu'il dépasse nettement le consentement de la population. J'ajouterais aussi qu'à mon avis, ce projet de loi viole le contrat social sur lequel repose ce consentement.

Voilà. Cette chronique est l'avant-dernière de la saison. La dernière paraîtra mercredi prochain, le 27 juin. Depuis quelque temps déjà, je me demandais quel sujet j'aborderais dans cette dernière chronique. Sans trop m'éloigner de l'actualité, il est clair que je souhaitais aborder un thème crucial qui serait en marge de l'objet de cette chronique, laquelle examine ce que certains ont qualifié de judiciarisation du pouvoir politique ou, en d'autres termes, le rôle du droit et de la justice dans la société en focalisant tout particulièrement sur cet espace tenu entre les pouvoirs exécutif et législatif, d'une part, et le pouvoir judiciaire, d'autre part. Je vous laisse deviner!

alain-robert.nadeau@sympatico.ca
Alain-Robert Nadeau est avocat
et docteur en droit constitutionnel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditoriale), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (édité), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Aharie (secrétariat à la rédaction); Louise-Madeleine Roux Soucy, Marie-Claude Petit (comm). La documentation: Gilles Fauré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avill, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gylaine Côté, Martine Côté, Martin Fournier, Véronique Gervais, Anouk Herubert, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Michèle Rielland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cor-miers, Donald Fillion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétariat administrative), Danielle Laperrère, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Un nouveau mécanisme de financement pour relancer les chantiers navals

PRESSE CANADIENNE

Saint John's, Terre-Neuve — La nouvelle politique sur la construction navale et maritime industrielle ne comporte ni aide financière ni allègement fiscal et n'imposera pas non plus de tarifs douaniers aux constructeurs étrangers rivaux.

Mais les leaders de l'industrie et des syndicats sont quand même satisfaits du programme dévoilé hier par le ministre fédéral de l'Industrie, Brian Tobin, qui prévoit un nouveau mécanisme

de financement à long terme pour les acheteurs de navires afin de relancer ce secteur à la dérive.

Une somme estimée à 150 millions sera investie au cours des cinq prochaines années, sous forme de garanties de prêt et de réductions d'intérêt, aux acheteurs canadiens et étrangers de navires de fabrication canadienne. Les nouvelles mesures comprennent l'accès à des subventions fédérales aux fins de recherche en vertu du Programme de partenariats technologiques.

«C'est un grand pas en avant pour l'industrie», a commenté Peter Cairns, président de l'Association de la construction navale du Canada.

M. Cairns faisait partie du comité paritaire qui recommandait, entre autres mesures, des allègements fiscaux et de nouveaux tarifs douaniers, mais le ministre Tobin a fait valoir que cela enfreindrait les règles du commerce international. Néanmoins, M. Cairns et les autres membres du comité sont satisfaits.

Les Holloway, représentant na-

tional de la Fédération des travailleurs de la construction navale, a souligné que le nouveau programme de financement éliminera un des avantages concurrentiels dont jouissent actuellement les constructeurs de navires américains.

Les acheteurs de navires bâtis aux États-Unis peuvent profiter d'un programme de financement d'une durée de 25 ans couvrant 87 % de leurs coûts. En vertu du nouveau programme canadien, les acheteurs pourraient même obtenir de meilleures conditions.

COMTÉS

SUIITE DE LA PAGE 1

Ainsi, la CRE a voulu suivre les déplacements de population qui se sont faits en grande partie de l'île aux banlieues. «Entre 1989 et 2000, la population électorale de l'île de Montréal a augmenté de 7,8 %, ce qui est peu comparativement à l'île Jésus, à la Montérégie et à Laurentides-Lanaudière, qui ont connu des augmentations respectives de 19,1 %, de 18,9 % et de 31,6 %», précise la CRE dans son document.

C'est pourquoi il est suggéré de fonder ensemble Notre-Dame-de-Grâce et D'Arcy-McGee (NDG, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest), de fusionner Bourassa et Sauvé (Montréal Nord) et de rassembler Jeanne-Mance et Viger (Saint-Léonard). La CRE joue évidemment avec les frontières de la majorité des autres comtés afin que le nombre d'électeurs soit conforme à la loi (ni plus ni moins de 25 % du nombre moyen d'électeurs par circonscription au Québec, i.e. 42 713). De cette façon, la moyenne d'électeurs par comté sur l'île de Montréal se situerait à 46 884, «ce que la Commission trouve acceptable pour un milieu fortement urbanisé».

Cette nouvelle répartition se fait au profit de trois secteurs situés à proximité, soit l'île Jésus, le sud de Laurentides-Lanaudière et la Montérégie. Sur l'île Jésus, les délimitations de quatre des cinq comtés actuels seraient redéfinies afin d'en créer un sixième. Dans Laurentides-Lanaudière, les circonscriptions de D'Argenteuil et de Deux-Montagnes deviendraient trois comtés. Enfin, en Montérégie, la Commission maintient sa proposition faite en décembre dernier, soit ajouter un comté dans l'ouest de la région, à la frontière des circonscriptions suggérées de Beauharnois et de Vaudreuil.

Le Parti libéral s'indigne des propositions «inacceptables» qui sont sur la table. La critique en matière de réforme électorale, Jacques Chagnon, rappelle que la représentativité des comtés de Montréal est actuellement adéquate et qu'elle n'a besoin d'aucun changement. D'autant plus qu'il trouve «suspect» que les six comtés visés par d'éventuelles fusions sont libéraux alors que des circonscriptions péquistes où il y a peu d'électeurs, tel Hoche-laga-Maisonnette (32 464), ne sont pas touchés. «C'est pour nous non seulement inacceptable mais une espèce de forme de vandalisme d'organisation de la carte électorale», a-t-il dit, déplorant pour son parti la perte de trois comtés.

Les libéraux conseillent donc à la Commission, lors des audiences publiques qui se tiendront à Montréal à la mi-septembre, de ne pas toucher au nombre de circonscriptions à Montréal. Il souligne à ce titre que la représentation qui prévaut actuellement à Montréal correspond à son poids démogra-

phique, soit 25 % de la population du Québec. «On passerait à 21 % [avec la proposition de redécoupage]», a-t-il indiqué.

Les péquistes ont pour leur part réagi avec prudence à la proposition. Le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, s'est dit en un premier temps satisfait de voir que la Gaspésie n'est plus menacée de perdre un comté. Sans toutefois entrer dans les détails, le ministre a par la suite indiqué qu'il y a des découpages qui ne plaisent pas et que le PQ fera des représentations en ce sens lors des audiences publiques.

Plutôt que d'expliquer les raisons de ce mécontentement, M. Chevrette a préféré fustiger l'opposition, qu'il «blâme de s'en prendre à l'intégrité de l'institution». D'autant plus, a-t-il rappelé, que la Commission doit travailler avec des critères déduits que le gouvernement n'a pu modifier en raison du refus catégorique des libéraux.

Le ministre a également répondu à la question de son collègue de l'opposition quant à la situation du comté d'Hoche-laga-Maisonnette. «Il y a des milieux économiquement pauvres qui demandent plus d'attention de certains députés que d'autres. Il y a des circonscriptions économiquement riches qui ne font à peu près jamais appel à leur député. On doit tenir compte de ces facteurs-là», a-t-il dit.

«C'est épouvantable!», s'est exclamé le maire de Westmount, Peter Trent, appelé à réagir à la nouvelle configuration. «Ca ne fait qu'accroître le fait que les électeurs de Montréal n'exercent qu'un demi-vote.» Il ne comprend pas que le gouvernement pénalise Montréal alors que l'on continue à donner trop de poids aux régions rurales, d'autant plus qu'il a créé la Communauté métropolitaine de Montréal pour faire une région montréalaise forte. Le maire croit que Québec devrait imiter le découpage électoral municipal, qui permet une variation maximale de 15 % au lieu de 25 % comme cela est défini actuellement.

A Alliance Québec, on trouvait étonnant que Québec s'abrite dans les circonscriptions montréalaises. «Toutes les observations faites auprès de la Commission allaient en faveur d'une plus grande représentation de l'île de Montréal», a dit le président, Anthony Housefather. Non seulement augmente-t-on la sous-représentation de Montréal, avance-t-il, mais on réduit le poids des communautés anglophones et culturelles, qui sont concentrées dans des comtés spécifiques. Celles-ci représentent 17 % des voix au Québec mais seulement 10 % au chapitre des élections. «C'est dur pour la communauté anglophone, croit M. Housefather. On passe ainsi de six à cinq comtés.»

Avec la collaboration de Séverine Defouni

JOURNALISTE

SUIITE DE LA PAGE 1

modeste personne. Jacques Larue-Langlois fait partie du groupe des cinq avec Pierre Vallières, Michel Chartrand, Charles Gagnon et Robert Lemieux, tous accusés d'appartenance au FLQ et de conspiration séditeuse pour renverser le gouvernement du Canada. Gagnon et Larue-Langlois affrontent la justice en premier et sont acquittés par un jury populaire le 15 juin 1971. «Le procès devient une cause type», explique Louis Fournier, auteur de *FLQ - Histoire d'un mouvement clandestin*. Les accusations contre Vallières, Chartrand, Lemieux et 33 autres personnes seront retirées dans la foulée de cet acquittement.

En 1968, l'aventure militante a déjà coûté à Jacques Larue-Langlois son poste à Radio-Canada, où il reviendra à titre de collaborateur de façon circonstancielle. Robert Blondin, ex-collègue, affirme que son ami n'a jamais fait le deuil de son départ. Avant l'enseignement, le théâtre ou les langues, la radio était sa première passion. Iconoclaste, il a toujours refusé les conventions. Sur les ondes rigides de Radio-Canada au début des années 60, Jacques Larue-Langlois s'adressait aux auditeurs par un impensable «Salut tout le monde!». «Il laissait tomber tout ce qui était habituel et traditionnel pour oser expérimenter», se souvient Robert Blondin.

Les années 80 conduisent Jacques Larue-Langlois à l'UQAM comme critique de théâtre et à l'UQAM comme professeur. En collaboration avec Armande Saint-Jean, il jette les bases du profil en journalisme vers le milieu de la décennie. La formation axée sur des ateliers pratiques, soit la reproduction en laboratoire des conditions de travail qui prévalent dans les «vraies» salles de rédaction, s'impose comme un modèle en enseignement du journalisme. L'UQAM devient vite une pépinière de nouveaux talents pour les grands médias.

Comme professeur, Jacques Larue-Langlois se distingue surtout par sa passion contagieuse d'un métier appris sur le tas, comme au bon vieux temps, son enthousiasme et sa grande confiance à l'égard de la relève. «C'était un timide, un sensible», se rappelle aussi Antoine Char, professeur en journalisme à l'UQAM. Après plus de 30 ans de métier, Jacques Larue-Langlois versait encore des larmes en regardant un reportage sur la misère. Il mettait une ou deux sessions à se remettre d'une critique négative de la part d'un groupe d'étudiants. Il prenait l'enseignement comme il a toujours pris la vie à cœur.

Jacques Larue-Langlois a vécu ses dernières années fidèle à ses principes, en dévouant son grand cœur à gauche à la cause de l'Uti-néraire, le journal des sans-abri, et à celle de *L'Aut Journal*, une publication ouvrière populiste. C'était pour un salaire de rien, «pour la cause», disait-il en toute humilité.

«Toute sa vie, et de toutes sortes de façons, il a combattu l'arbitraire, qu'il soit religieux, cléricale, judiciaire ou policier. Il refusait d'être du bord des riches, des puissants et des nantis du pouvoir», dit Armande Saint-Jean, aujourd'hui professeure à l'Université de Sherbrooke.

Tantôt anarchiste et démocrate, tantôt socialiste, Jacques Larue-Langlois envisageait l'indépendance du Québec non pas comme une fin mais comme un moyen d'arriver à un État juste et égalitaire. A cet égard, le Parti québécois l'a profondément déçu. Dans ses idées politiques comme dans la vie de tous les jours, Jacques Larue-Langlois «ne connaissait pas le mot "tiède"», dit Mme Saint-Jean.

Intense. Fervent. Ardent. Sa présence produisait l'effet d'une fête que l'on ne voulait jamais voir s'arrêter. Son départ soudain prend les allures d'une brutale fin de party.

et présente des métastases dans les os, la guérison est alors moins probable, même si certains traitements peuvent en retarder l'issue fatale.

Tablant sur ces observations, le docteur Fernand Labrie, du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), est un fervent défenseur du dépistage massif du cancer de la prostate. «Pour parvenir à diagnostiquer un cancer de la prostate à un stade localisé et donc potentiellement guérissable, nous devons procéder à un dépistage massif, souligne-t-il, surtout qu'un cancer de la prostate peut croître sans provoquer aucun symptôme particulier chez la personne qui en est atteinte. [...] En outre, plusieurs études nous montrent qu'un traitement précoce prévient la migration des cellules cancéreuses vers les os.»

Le scientifique a observé une diminution marquée de la mortalité par cancer de la prostate chez une population d'hommes soumis à un dépistage précoce effectué à l'aide du dosage du PSA (Prostatic Specific Antigen).

Les antigènes spécifiques prostatiques sont sécrétés par les cellules prostatiques et ils peuvent être dosés dans le sang. Une élévation du PSA au-delà de 3 ng/ml est généralement suspect et signe d'un cancer de la prostate.

Scepticisme

Le professeur Michael Marberger, de l'Université de Vienne, est quant à lui sceptique par rapport au bien-fondé d'un dépistage massif. «La taux de mortalité par cancer de la prostate au Royaume-Uni, où l'on ne pratique pas de dépistage systématique, s'est estompé au cours des dernières années aussi significativement qu'aux États-Unis, où le dépistage est fortement encouragé», fait-il remarquer. Et il déplore la faible sensibilité de la méthode de dosage sanguin des PSA: «De 15 à 20 % de cancers sérieux, voire agressifs, ne sont pas détectés par le dosage sanguin des PSA, car les personnes qui en sont atteintes présentent un dosage de PSA normal [dont la valeur est inférieure à la limite normale fixée à 3 ng/ml]. De plus, la biopsie prostatique [qui est une méthode de dépistage plus invasive, comme on l'imagine] ne parvient pas non plus à débusquer l'intrus chez 25 % des cancéreux. Par contre, un bon nombre d'hommes présentant une valeur de PSA suspecte — supérieure à la normale — ne souffrent que d'un cancer «bénin» qu'il vaudrait mieux ignorer.»

Selon le docteur Claude Schulman, de l'Université libre de Bruxelles, «il n'est pas encore démontré que le dépistage massif soit réellement nécessaire. Il permet de détecter un petit groupe de cancéreux qui bénéficieraient grandement des traitements disponibles. Mais d'autre part, il permet aussi d'identifier un pourcentage plus élevé (25 %) d'hommes atteints d'un cancer peu dangereux — un cancer dormant — pour lequel le traite-

CANCER

ment offert s'avère excessif compte tenu des effets secondaires qui l'accompagnent».

Le traitement d'un cancer de la prostate n'est pas une partie de plaisir, notamment en raison de sérieux effets secondaires, tels que l'impuissance et l'incontinence, qu'il peut entraîner. «Il n'existe pas d'interventions ponctuelles qui auraient peu de conséquences comme dans le traitement de certains autres cancers», précise le docteur Marberger.

Les scientifiques s'entendent toutefois sur le fait que les hommes de race noire et ceux qui ont des parents ayant souffert d'un cancer de la prostate sont plus susceptibles d'être atteints un jour de cette maladie et qu'ils devraient se soumettre à un test de dépistage.

De l'importance des habitudes alimentaires

PAULINE GRAVEL

LE DEVOIR

Selon plusieurs études épidémiologiques, l'alimentation jouerait un rôle important dans la prévention du cancer de la prostate.

Ce type de cancer est cent fois moins fréquent chez les Asiatiques que chez les Américains et les Européens. Toutefois, chez la descendance des Asiatiques qui ont émigré en Amérique du Nord, l'incidence du cancer de la prostate est comparable à celle observée chez leurs nouveaux compatriotes. «Ce phénomène souligne que la génétique n'est pas entièrement responsable de cette maladie et que le mode de vie, les habitudes alimentaires jouent un rôle primordial, tout comme dans les maladies cardiovasculaires», explique le Dr Claude Schulman, de l'Université libre de Bruxelles.

Selon l'urologue belge, plusieurs antioxydants, tels la vitamine E, le sélénium et les lycopènes, de même que certains autres oligoéléments, seraient bénéfiques autant pour prévenir le cancer de la prostate que pour freiner le développement d'une tumeur. Les personnes ayant déjà souffert d'un cancer de la prostate et qui sont à risque de récurrence pourraient également bénéficier des effets bienfaits de ces nutriments.

Le sélénium est un minéral présent dans le sol et qui est absorbé par les plantes et, subséquemment, par les animaux et les humains qui les mangent. Les lycopènes sont particulièrement abondants dans les tomates rouges et sont plus efficacement absorbés lorsque celles-ci ont été transformées en jus, sauce ou pâte. Voilà plein d'idées pour composer votre menu, messieurs!

TRANSPORT

SUIITE DE LA PAGE 1

Les deux inspecteurs ajoutent que les «constatations faites démontrent un problème réel (zone grise) que les autorités supérieures devront statuer [sic] — Environnement, SAAQ, SQ, MTQ.»

Un «avis de non-conformité» a donc été servi à Michel Prébinski par poste certifiée pour l'avis de l'infraction commise à l'article 2.3.1 de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, laquelle peut commander, écrivait-ils, des amendes de 2250 \$ en tout.

L'infraction se réfère à un article de la loi difficile à confondre avec une «zone grise», qui stipule ceci: «Tout véhicule, lorsqu'il est affecté au transport d'un aliment, doit en tout temps être adapté à cet usage et maintenu dans un état d'entretien, de propreté et de salubrité convenant à la nature du produit transporté.»

Selon la porte-parole du comité de citoyens à l'origine de cette plainte, Elise Gauthier, le groupe avait eu vent de l'affaire à la fin du printemps de l'an 2000.

«On avait deux bonnes sources dans cette affaire», raconte Mme Gauthier, qui nous disaient qu'un transporteur ramenait de vrais grains dans ses camions pour qu'ils ne roulent pas vides. Puis, une autre source nous a remis des lettres provenant du ministère de l'Environnement, qui indiquent qu'on était au courant de l'affaire là aussi. C'est alors que nous avons porté plainte parce que rien ne bougeait. Comme il s'agissait de sols contaminés provenant vraisemblablement des États-Unis, on s'est adressés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Notre lettre s'est rendue dans l'Ouest canadien, puis elle est revenue en Ontario pour aboutir ici, aux bureaux de l'Agriculture, à Chicoutimi.»

L'Environnement s'interrogeait dès 1999 sur la possibilité que des grains comestibles soient transportés dans les camions servant au transport des sols contaminés. Mais aucune trace d'inspection ou d'enquête dans les documents obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Le 9 août 1999, l'ingénieur Mario Leblanc, de l'Environnement, demande à l'ingénieur de Récupère-Sol, Jean-François Landry, «les deux certificats de nettoyage des camions dont vous nous avez fait mention». Récupère-Sol répond le 7 septembre que, «lors du départ des camions de notre établissement, nous écrivions sur le manifeste de transport dans la case "décontamination" que le camion et la boîte ne sont pas décontaminés».

Le 27 mars 2000, la directrice régionale de l'Envi-

ronnement, Hélène Tremblay, écrit à la Régie régionale de la santé que «Récupère-Sol nous a transmis une lettre émise par la compagnie de Transport Laidlaw (cette dernière réalise la majorité des transports de sols contaminés pour Récupère-Sol inc.). Elle affirme qu'elle recouvre l'intérieur de ses remorques avec deux couches de polythène avant d'y déposer une matière destinée à la consommation humaine ou animale à la suite d'un transport d'une quelconque matière dangereuse ou résidu dangereux.»

Aucun document n'indique que le ministère de l'Agriculture aurait été avisé par l'Environnement, ce que les citoyens devront faire eux-mêmes pour obtenir constat des pratiques.

Il y a dix jours, la Régie régionale de la santé et des services sociaux concluait, après examen des échantillonnages effectués par Récupère-Sol, que ses installations «représentent une source d'émission non négligeable de substances toxiques persistantes et bioaccumulables, notamment le plomb, le cadmium et les dioxines-furannes, qui s'accumulent sur les sols forestiers dans un rayon d'au moins un kilomètre de la cheminée». Après deux ans d'exploitation, les sols voisins sont faiblement contaminés, ce qui ne pose pas de problème de santé publique à court terme, selon la Régie.

Récupère-Sol utilise un procédé de désorption thermique. Elle chauffe les sols contaminés à haute température mais sans les brûler. Les produits organiques ainsi volatilisés sont récupérés et brûlés dans un petit incinérateur à très haute température. L'entreprise est autorisée à traiter des sols contaminés aux BPC.

Boisclair félicité

Hier, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) ainsi que la représentante locale du Conseil régional, Ursula Larouche, félicitaient le ministre de l'Environnement, André Boisclair, qui a confirmé à Québec qu'il allait bientôt interdire l'enfouissement de sols fortement contaminés, comme l'annonçait *Le Devoir*.

Aux États-Unis, précisait Mme Larouche, l'Agence de protection de l'environnement oblige depuis 1998 les compagnies à traiter leurs sols contaminés avant de les enfouir, ce qu'on ne fait pas au Québec.

Le RNCREQ, qui félicitait hier le ministre Boisclair pour sa rapidité à réagir, semblait convaincu que les futures règles allaient mettre fin aux «importations de sols contaminés en provenance d'autres pays pour des fins d'enfouissement et de traitement».

BACHAND

SUIITE DE LA PAGE 1

Il note que le Fonds a connu un très beau progrès au cours des années de présidence de M. Bachand et que le Fonds a même, au cours de ces quatre années, dépassé tous les objectifs établis par le conseil d'administration. M. Massé dit comprendre qu'après sept ans à la direction (dont trois ans comme vice-président) et à l'âge de 53 ans, M. Bachand veuille explorer d'autres avenues professionnelles.

Après son départ, fin juillet, M. Bachand entend prendre des vacances et réfléchir à ce qu'il souhaite faire à l'avenir. Il semble qu'il n'ait rien de précis en vue pour l'instant. Mais, d'ores et déjà, le moulin à rumeurs est en marche.

Pour ce qui est de son successeur au Fonds de solidarité, M. Massé assure qu'aucune démarche ou réflexion n'a été entamée et, surtout, que personne n'a été sollicité. Le mois de juillet sera tranquille et on en profitera pour réfléchir davantage à cette question. Toutefois, le processus de recrutement ne commencera qu'au mois d'août. M. Massé confirme que le prochain p.d.g. ne sera pas nécessairement choisi à l'interne et que les candidatures extérieures seront certainement étudiées avec attention.

Depuis la création du Fonds de solidarité FTQ, en 1983, on a régulièrement fait état de tensions entre la FTQ, une organisation syndicale, et la direction du Fonds, composée de professionnels provenant du milieu des affaires. Se pourrait-il que des tensions récemment amplifiées aient incité M. Bachand à partir? Après tout, le p.-d.g. du Fonds n'a pas une autonomie assurée de dix ans, comme c'est le cas, par exemple, pour le président de la Caisse de dépôt.

C'est une hypothèse que rejette complètement M. Massé sans nier cependant qu'il existe des tensions entre l'aille syndicale et l'aille financière. «Il y a toujours un peu de tension naturelle entre les deux cultures,

entre le syndical et les affaires. Mais cela est fort correct. On embauche, au Fonds, des gens qui n'ont pas toujours de culture syndicale et qui deviennent de bons ambassadeurs pour nous. Par ailleurs, nous, du côté syndical, en se frottant avec les gens du Fonds et les affaires, ça nous ouvre des horizons», déclare M. Massé en ajoutant qu'il y a eu des tensions avec Claude Blanchet, avec M. Bachand, et qu'il y en aura aussi avec le prochain p.-d.g.

Quoi qu'il en soit, MM. Massé et Bachand sont tout à fait d'accord pour dire que le moment ne peut pas être plus propice à l'annonce de cette décision. Le 30 juin, le Fonds complètera une autre année record avec des souscriptions de 750 millions et des investissements de l'ordre de 600 millions. Cela donne une quatrième année consécutive de records aussi bien en souscriptions (2,2 milliards) qu'en investissements en entreprises (2,2 milliards). «Quant au rendement, il demeure très satisfaisant, et le Fonds réussira, dans la pire année de débâcle boursière enregistrée depuis longtemps, à dégager un rendement positif», affirme M. Bachand dans le communiqué.

Enfin, faut-il s'attendre, avec l'arrivée prochaine d'un nouveau p.d.g., à ce que le conseil d'administration du Fonds profite de l'occasion pour procéder à une réévaluation de ses façons de faire et de ses objectifs? Il n'en est aucunement question, répond M. Massé, puisque le Fonds s'est donné un plan stratégique de trois ans, il y a un an et demi, à la suite d'un important brassage d'idées, de sondages et de consultations. Comme les conditions ont peu changé depuis, il n'est pas question de reprendre un tel exercice. Toutefois, lorsqu'un nouveau président entrera en fonction, on lui laissera le temps de bien regarder, de déterminer les forces et les faiblesses du Fonds et de procéder ensuite aux ajustements si cela s'avère nécessaire.